



AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE

REVUE DE PRESSE

2020

SOMMAIRE

L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	3
Le Service Intercommunal Administratif	4
Le Service Intercommunal du Numérique	5
Le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture.....	6
Le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme	15
Le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement.....	16

Interventions transversales

- La République des Pyrénées – 06/08/2020

MORLAÀS

Les nouveaux élus en formation



Cette formation a permis aux élus de s'informer et d'actualiser leurs connaissances. © SABINE BLASZCZYK

L'ADM64 propose aux élus diverses formations en lien avec l'exercice de leur mandat.

En cette période post-électorale, l'ADM64 (Association des maires et présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques), qui propose des formations et des conseils aux élus locaux (municipaux et intercommunaux) tout au long de l'année, a dispensé une formation intitulée « Formation de base des nouveaux élus » auprès des élus du secteur. Venus des communautés de communes Lacq-Orthez, Luys en Béarn, Nord-Est Béarn

et de la communauté d'agglomération de Pau, la vingtaine de maires, adjoints et conseillers municipaux, novices ou expérimentés, ont pu apprendre et échanger sur des thématiques variées.

Le statut de l'élu

Ainsi Amélie Hustaix, directrice générale des services à la mairie de Pontacq, leur a parlé de l'environnement institutionnel local, du service aux usagers et de l'action locale. Jérémie Marchand, directeur du Centre de gestion et maître de conférence associé en droit et gestion à l'UPPA, leur a présenté la fonction publique territoriale, et

pour finir Samia Mellouki, consultante au service administratif de l'Agence publique de gestion locale (APGL), les a initiés au statut de l'élu et à la responsabilité locale.

Ces échanges ont permis aux élus de s'informer et d'actualiser leurs connaissances sur le travail qui les attend pour les six années à venir.

L'ADM64 propose aux élus diverses formations en lien avec l'exercice de leur mandat (les finances, l'urbanisme, le fonctionnement du CCAS, les politiques publiques locales) dans le département à d'autres dates consultables sur son site Internet.

- La République des Pyrénées – 03/08/2020

IDRON

Les commerces exonérés

En préliminaire à la dernière séance du Conseil municipal avant les vacances, le maire d'Idron, André Nahon, s'est adressé aux élus. « Il y a cinquante jours que vous m'avez installé dans ce fauteuil de maire, parce que vous souhaitiez une alternance et que vous connaissiez mes valeurs. Cinquante jours que nous avons mis à profit pour mieux nous connaître, prendre chacun nos places et relever les manches dans un esprit engagé, collaboratif et bienveillant. Replacer l'humain au cœur de l'équipe, des services, de la com-

mune, voilà une première mission à laquelle nous avons attaché une attention toute particulière. Certains dossiers nous mènent sur des chemins semés d'embûches, il faudra la persévérance et la solidarité de tous devant les difficultés. Le bien-être des Idronnais reste ma principale préoccupation, tout comme celui des entrepreneurs et commerçants qui constituent la vie économique du village. »

Publicité extérieure

La crise sanitaire liée au Covid 19 et l'instauration de l'état d'urgence

sanitaire ont fortement impacté l'activité économique locale. Les élus ont décidé d'exonérer les entreprises locales de la taxe locale de la publicité extérieure pour 2020.

Étude financière

Il a été décidé de solliciter l'Agence publique de gestion locale, pour une étude relative à la situation financière de la commune et, plus particulièrement, une analyse rétrospective sur la période de 2014 à 2019.

Jacky Bellehigue

• Sud-Ouest – 01/09/2020

LARRESSORE

Le prix de la cantine en hausse

Vendredi 28 août, Laurence Samanos, maire de Larressore, avait organisé une séance du Conseil municipal pour prendre des décisions en lien avec la rentrée scolaire.

Les nouvelles tarifications ont été votées à l'unanimité. Le prix des repas augmentera de 2 %, pour inclure le prix de la nourriture et celui des services. Les frais de garderie évolueront de 1 ou 2 centimes, mais si l'amplitude d'ouverture augmente, en conséquence ceux-ci risquent d'augmenter.

L'utilisation du domaine public par le boulodrome, à Aldaburua, et l'instauration de principe de la redevance sur des ouvrages des réseaux distributions de gaz ont été adoptées. La maintenance du site Internet par l'Agence publique de gestion locale (APGL), l'autorisation d'ester en justice, suite à une condamnation de la commune, ont été approuvés, après quelques explications.

Le maire est revenu sur sa rencontre avec Peio Etchelecou, nouveau président du territoire d'Errobi. Les discussions ont porté sur le lien entre les petites communes et l'Agglomération, la mutualisation des moyens et la pression immobilière. La municipalité actuelle est obligée d'intervenir pour freiner cette escalade. Philippe Goyetche, conseiller municipal d'oppo-



Les conseillers, masqués, ont pu suivre les débats sur des projections au mur. PHOTO J.M.

sition, ancien adjoint à l'urbanisme, tenait à signaler que ces questions de sécurité et de récupération des eaux avaient déjà été évoquées lors de la mandature précédente.

Logement des saisonniers

Les conditions d'hébergement des saisonniers venant récolter le piment ont été évoquées, car ceux-ci se replient sur le domaine public, alors que les employeurs sont tenus de les héberger correctement.

Par ailleurs, les perspectives actuelles permettent d'envisager la

réunion des réunions de quartiers, de la journée des associations du 5 septembre, alors que la participation aux Journées du patrimoine est annulée.

Pour terminer, le maire a évoqué la rentrée scolaire qui semblerait plus souple et la reprise des activités des associations.

Il a également expliqué que l'annulation des fêtes locales ou la suppression des locations de salles pour les fêtes privées étaient difficiles, mais que « l'évolution de la pandémie obligeait ces prises de positions ».

J.M.

• La République des Pyrénées - 22 décembre 2020

LABATMALE

La statue de Saint-Roch a été remplacée sur la fontaine

La statue Saint-Roch a été restaurée et le lavoir du village a été réaménagé.

Le premier exercice budgétaire se termine pour la nouvelle équipe municipale de Labatmale dirigée par son jeune maire Florent Lacarrère. Les premières réalisations concernant la sauvegarde du patrimoine et de nouvelles mesures de communication sont achevées ou le seront prochainement.

La restauration de la statue Saint-Roch située au sommet de la fontaine est achevée grâce au concours financier de la Communauté de communes du Pays de Nay, à l'aide de Christian Petchot-Bacqué, Marc Dufau et Virginie Rosato et aux conseils du CAUE des Pyrénées-Atlantiques. Le conseil municipal a choisi l'option d'une sculpture à l'identique qui a été réalisée par Jean-Jacques Abdallah, domicilié à Arras en Lavedan ; il a réalisé en trois mois cette remarquable sculpture en pierre d'Arudy mesurant 1,10 m de haut. Le sculpteur a confié que c'était sa première réalisation de style « classique » et c'est une belle réussite.

L'ancienne statue de Saint-Roch dominant la fontaine située en bordure du chemin du Lavoir et en face de l'église avait été détériorée par les intempéries. Elle datait de 1888. La municipalité précédente, et notamment le maire Mathieu



La statue de Saint-Roch réalisée par Jean-Jacques Abdallah a été installée sur la fontaine du village. © GUYECHOUBRENE

Lafargue et son adjoint Rémy Naude, avaient initié le projet de la remplacer avec le CAUE 64.

Protecteur des épidémies

Sébastien Cotdeloup, conseiller municipal, a, grâce à son matériel agricole et les conseils et la coordination du sculpteur, permis la pose de cette statue avec une grande habileté et une parfaite précision. Jean-Louis Fréchou,

ancien maire, avait auparavant coulé le socle. Saint Roch est le patron des pèlerins, des chirurgiens, des dermatologues, des animaux, du monde agricole. Il est prié comme protecteur lors des épidémies. Le lavoir du village, construit à partir de 1850, a aussi été réaménagé pour accueillir une colonie de poissons rouges, des carpes koï et des poissons japonais d'eau froide. L'eau d'une source provenant de la côte de Labatmale et alimentant la fontaine Saint-Roch et le lavoir, se jette ensuite dans le ruisseau le Lourrou. Le bassin est un écosystème naturel où une eau fraîche de qualité circule et où poussent des plantes aquatiques qui absorbent les déjections des poissons. Le lavoir couvert protège l'eau du soleil qui pourrait verdir à cause de la présence d'algues et être nuisible aux poissons.

ZOOM

La commune est dotée de l'application « Intramuros »

La refonte de la communication de la commune a débuté. Le site internet est en cours d'élaboration par l'Agence publique de gestion locale et devrait être rendu public à la fin de l'année. Dans cette attente, la municipalité a créé une page Facebook que l'on peut consulter sur le site suivant : <https://www.facebook.com/labatmale/>. La CC du Pays de Nay a doté la commune d'une application « Intramuros » qui permet d'informer les administrés sur leur téléphone des risques climatiques, des événements du territoire et des actions de la commune. Il est possible de la charger dès aujourd'hui depuis un smartphone.

- La République des Pyrénées – 06/01/2020

BALANSUN

La nouvelle mairie et Maison pour tous devrait être prête pour l'été prochain



La première pierre avait été posée en juin et les travaux se poursuivent. On devrait couper le ruban du nouvel ensemble (voir l'esquisse à droite) avant l'été prochain. © B. ETAPGL

Les travaux avancent pour le grand projet de bâtiment qui servira de nouvelle mairie et de Maison pour tous.

Un secrétariat de 22 mètres carrés qui sert aussi d'accueil des administrés, de salle de classement des documents administratifs et archives ; une pièce de 21 m² qui sert de bureau à la maire, de salle du conseil municipal (qui compte 11 membres), de salle de mariages, de commission et réunions de chantier... : c'est l'état aujourd'hui de la mairie de Balansun, commune d'un peu plus de 300 habitants (180 il y a 25 ans), coincée entre l'église et l'école.

Maire depuis 2014 après un mandat de 1^{er} adjointe, Bénédicte

Alcétégay a donc pris avec ses conseillers municipaux le projet de construction d'une nouvelle mairie à bras-le-corps. « L'école, dans le cadre du RPI avec Castétis, ça pouvait aller », explique la maire. « Avec Argagnon que nous avons accueilli, elle est devenue petite, la cantine aussi. La mairie et son secrétariat, pas la peine d'en rajouter », note Bénédicte Alcétégay. « Avec la réalisation de ce projet, nous aurons au centre du village la mairie, la Maison pour tous, la salle polyvalente, le city park, l'école, la cantine et l'église », se réjouit-elle.

Transformable en logements

« Catherine Alazard-Rivera, architecte à l'APGL (Agence publique de gestion locale), nous a dessiné le projet que nous sou-

haitions : une mairie, une salle équipée pour les associations et à usage collectif, un point informatique avec Internet et matériel d'aide pour les étudiants (rapports, reliure...) », récapitule Bénédicte Alcétégay. « Avec, si demain il devait y avoir une incitation, voire une obligation à des rapprochements entre communes, la possibilité de transformer, à moindre coût, le bâtiment en deux logements indépendants ».

Le projet adopté, le permis de construire accordé, les appels d'offres ouverts et les entreprises retenues, le timing permettait de mettre la nouvelle mairie dans la hotte du Père Noël cette année. C'était sans compter sur la présence de sources sur le terrain, une nouvelle étude et la mise en place de pieux qui ont retardé le

DES SOURCES SUR LE TERRAIN ONT RETARDÉ LE CHANTIER DE 4 MOIS ET ALOURDI L'ADDITION

chantier de 4 mois et alourdi l'addition de 50 000 euros. « Nous l'aurons juste avant les vacances de l'été prochain », annonce Bénédicte Alcétégay.

Pour un investissement de 520 000 € TTC, financés par 117 000 € de la DETR, 170 000 € du fonds de concours de la CCLO, 40 000 € du conseil régional, 80 000 € de récupération de la TVA et le solde sur l'auto financement, la commune de Balansun aura alors une mairie digne de ce nom, mais aussi des espaces aménagés pour ses habitants.

- La République des Pyrénées – 07/01/2020

Les 121 enfants de l'école de Ledoux retrouvent leurs salles de classe

Les enfants ont réinvesti l'école de Ledoux ce lundi. Plus grande et plus éclairée, la structure a convaincu les écoliers, qui sont bien contents de quitter les préfabriqués et d'apprécier la vue sur les montagnes.

« C'est comme avant, mais en beaucoup mieux ! » À l'instar de la petite Justine, les enfants scolarisés à Ledoux n'ont pas mis longtemps pour être enthousiasmés par leur nouvel établissement, qu'ils viennent d'investir en ce début d'année.

Il leur aura fallu plus de trois ans pour retrouver l'école du village, qui avait été détruite dans un incendie en novembre 2016. Aujourd'hui, le chantier est pratiquement terminé, même s'il reste encore quelques détails à peaufiner, et notamment des travaux de peinture. « J'ai bien précisé aux ouvriers que je ne voulais pas d'une école en chantier alors que les enfants l'ont réintégré : tout devra être fini d'ici le mois de février », annonce le maire de Ledoux, Bernard Aurisset.

Adieu les préfabriqués

C'est avec un plaisir visible que les 121 écoliers ont retrouvé leurs salles de classe, ce lundi. Pendant trois ans, ils ont dû étudier dans des préfabriqués qui ne devraient pas leur manquer, comme l'explique Chloé : « dans les bungalows, il y avait des fuites et les climatiseurs faisaient du bruit. Et puis quand on mettait le chauffage, ça sentait le plastique brûlé ! » Les structures mobiles auront tout de même permis aux élèves de l'école de ne pas avoir à se disperser à plusieurs endroits différents. Achetés par la communauté de communes, les préfabriqués



Les enfants ont particulièrement apprécié l'aménagement de la nouvelle école, qui leur permet de bénéficier de plus d'espace et de vues imprenables vers les montagnes. Quant aux préfabriqués, ils seront redéployés à d'autres endroits tels qu'à la piscine d'Oloron. © B.B.

seront bientôt redéployés à d'autres endroits, et notamment à la piscine d'Oloron qui entrera prochainement dans une phase de rénovation.

« On retrouve une école complètement différente : avant, il n'y avait pas autant de pièces, et c'était moins lumineux. Et puis maintenant, on peut voir les

montagnes depuis nos salles de classe », s'enthousiasme Manon, actuellement en CM2. Les nouveaux locaux de 1 200 m² satisfont aussi les professeurs, qui peuvent compter sur des vidéo-projecteurs tactiles et des lavabos installés dans toutes les classes. Un soin particulier a aussi été porté sur l'isolation thermique et

phonique : « c'était très attendu, et notamment à la cantine, où le bruit posait vraiment problème », explique l'adjointe leduchoise Sandrine Hirschingier.

Une potentielle sixième classe

Venus assister à cette journée de rentrée, le président de la communauté de communes Daniel Lacrampe et l'inspecteur d'académie de la circonscription d'Oloron Pierre Baziard ont été impressionnés par la nouvelle école. Bernard Aurisset a profité de leur présence pour rappeler que l'établissement pourrait désormais accueillir une sixième classe, si jamais les effectifs venaient à augmenter dans les prochaines années.

GILDAS BOËNNEC // oloron-pp@pyrenees.com

ZOOM

Les enfants ont raconté le chantier à travers un livre illustré de plus de 120 pages

Les écoliers de Ledoux ont suivi avec attention les travaux qui se déroulaient au sein de leur établissement. Tant et si bien qu'une classe a confectionné un livre de plus de 120 pages agrémenté d'images pour décrire l'avancée du chantier. Voilà qui devrait susciter des vocations vers les métiers du bâtiment.



GELOS

Une nouvelle salle multi-activités en projet

Pascal Mora, accompagné de ses élus municipaux, a ouvert la rencontre en présentant ses vœux aux aînés mais également, en faisant un bilan de l'année écoulée.

Le maire a tout d'abord dressé la liste des réalisations :

- Déploiement de la fibre : tout le centre-bourg est réalisé. Début du déploiement sur le Hameau et la Vallée heureuse en 2020.

- Installation d'un kiosque solidaire devant la Maison de retraite.

- Réfection du chemin Béthérous.

- Le retour du don du sang à Gelos.

- L'arrivée de la police intercommunale qui apporte une vraie réponse aux nuisances du quotidien.

- La très belle réussite du marché de Noël et du concours de bûches de Noël.

- Le début du projet Fanfelle avec la construction de 101 nouveaux logements.

- L'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Enfin, l'édile a mis l'accent sur le projet de restructuration de l'école du Hameau et de construction d'une nouvelle salle



Il régnait une ambiance festive lors du goûter des aînés. © JEAN-FRANÇOIS ANGELME

multi-activités. Construit en paille, bois et terre, ce projet à Rapatout sera « un projet moderne et vertueux pour un quartier historique de la commune ».

Gelos compte 3 543 habitants

Il a ensuite fait un point sur la situation financière de la commune. « Les finances de la commune se portent bien. En 6 ans, la dette est passée de 1,35 million en 2014 à 900 000 euros en 2020. Soit une baisse d'environ 30 % ». Et de préciser également qu'en

2019, comme en 2018, le conseil municipal avait le fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

Pascal Mora a également souhaité revenir sur le climat général de méfiance envers les élus. « C'est une posture que je déplore. Les Français ont de bons élus locaux, des élus de convictions et d'engagement, des élus qui aiment leur commune. »

Le maire s'est ensuite félicité des chiffres du dernier recensement qui amorce un renouveau démographique avec le gain de 44 habitants en 2019 pour une

population totale de 3 543 habitants.

Enfin, il a tenu à remercier le personnel communal, « des agents compétents et professionnels, ainsi que l'ensemble des élus municipaux pour leur investissement de tous les jours ».

Une fois les vœux effectués, autour de la traditionnelle galette des rois, Eric et son accordéon ont pris le relais pour faire danser l'assemblée sur des tubes d'hier et d'aujourd'hui, dans un esprit guinguette, avec une ambiance des plus conviviales.

ARGAGNON

Les derniers vœux d'André Cassou

Lors des vœux, le maire a annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat.

Les vœux du maire et de son conseil municipal aux forces vives de la commune sont le traditionnel premier rendez-vous du début de l'année à Argagnon. André Cassou n'a pas failli à la tradition, non sans une certaine émotion quand il a annoncé à la fin de son allocution qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat aux élections municipales du 15 mars. « Je ne conduirai pas la liste, mais je serai dans la liste », a-t-il indiqué.

Une nouvelle mairie en projet

Après les remerciements à l'adresse de tous ceux qui avaient répondu à l'invitation, aux associations, en particulier la chorale Arcanto et le volley de l'Union Béarnaise qui animent la commune, son propos ne pouvait que ressembler à un bilan de fin de mandat. Il a rappelé le succès du lotissement Labaigt (« presque complet »), la maison louée aux assistantes



Le maire André Cassou (à dr.) a présenté ses vœux aux forces vives. © BERNARD CHELLE

maternelles, la rénovation de la salle des fêtes, le tourne à gauche sur la RD 817, le RPI avec Castétis et Balansun,

Evoquant ensuite les grands projets à venir, il a souligné que « la commune doit continuer à investir pour continuer à grandir ». Mais, a-t-il poursuivi, « le projet phare de la prochaine mandature sera la construction d'une nouvelle mairie. Après sa réalisation, l'ancienne [mairie] devra être transformée pour en faire un espace pour les associations ». Le maire ne cache pas toutefois son inquiétude quant à la suppression de la taxe d'habitation voulue par le gou-

vernement, bien que celui-ci se soit engagé à reverser à l'euro près ce qui était la part communale. « Ce reversement se fera sur la base de 2017, ce qui obligera peut-être la commune à compenser par d'autres ressources », a relevé André Cassou avant d'annoncer deux études concernant la protection incendie, l'une globale pour la commune, l'autre plus ciblée pour le quartier Marcerin.

Après ce que l'on pourrait presque appeler une feuille de route pour les six ans à venir, André Cassou proposait à ses invités de partager un moment de convivialité.

• La République des Pyrénées – 27 janvier 2020

LA PHOTO DU JOUR



LEDEUX

L'école a été inaugurée

Plus de 150 personnes s'étaient réunies à Ledoux pour assister à l'inauguration de l'école du village. Il a fallu beaucoup d'opiniâtreté aux élus du territoire pour reconstruire au plus vite la structure, victime d'un incendie criminel en novembre 2016. De nombreux élèves Leduchois ont répondu présent à ce rendez-vous : deux d'entre eux ont montré leur talent de guitariste en interprétant l'Hymne à la joie (photo). Les élus étaient là eux aussi ce samedi pour saluer le travail acharné de Bernard Aurisset, des sénateurs Max Brisson et Denise Saint-Pé au président de l'interco Daniel Lacrampe ou encore le vice-président à la Région Bernard Uthurry. Le maire de Ledoux a tenu à remercier « les enseignantes, qui ont eu des conditions de travail très difficiles », ainsi que son adjointe Sandrine Hirsching, « qui m'a soutenu et canalisé dans les moments de colère ». © G. B.

• La République des Pyrénées – 28 janvier 2020

LABASTIDE-VILLEFRANCHE

Boulangerie : les clés d'un succès

Dernièrement et en présence des présidents et vice-président de la Communauté de communes Béarn et Gaves, des artisans, de l'architecte, de la secrétaire en charge du dossier et de Jean-Pierre Sallenave, maire du village, que Mme et M. Dupouy se sont vus remettre les clés de la nouvelle boulangerie.

Petit rappel : il y a près de trois ans et demi les occupants de la boulangerie cherchaient un autre local car celui qu'ils occupaient n'était plus aux normes de sécurité et le propriétaire avait décidé de vendre son bien. Le bâtiment dit « Bouheben », ancienne boucherie bien connue des Bastidots, était en vente. Le lien était fait et un accord de principe fut vite établi. Les démarches administratives



Tous les artisans de cette belle réalisation. © JEAN-PIERRE SILVESTRE

furent longues et les travaux n'ont débuté qu'il y a un an.

Aujourd'hui, l'ensemble de la boulangerie pourra être transféré dans ces nouveaux locaux pour le plus grand plaisir de l'exploitant et de ses clients. À noter aussi que si la CCBG a

souscrit l'emprunt permettant les travaux, ce sont les boulangers qui le rembourseront.

C'est fin février que le transfert sera définitif après une période d'indisponibilité voulue très courte (voire nulle) par les exploitants.

• La République des Pyrénées – 15/05/2020

MAURE

Rénovation du gîte communal pour créer deux appartements à louer

Le bâtiment a abrité l'école du village pendant plus d'un siècle.

Un bâtiment communal emblématique du centre du village connaît actuellement une importante rénovation.

Tout d'abord, un peu d'histoire du lieu ; depuis 1860, année où le premier instituteur a enseigné à l'école du village, jusqu'à la livraison prochaine des deux appartements T2 d'environ 50 m² chacun, de l'eau a coulé sous les ponts. 25 enseignants se sont succédé de 1860 jusqu'à la fermeture en 1968, conséquence d'une baisse des naissances (lire le Zoom).

Ce lieu proche de l'église, de la mairie et de la salle des fêtes, est un endroit source de beaucoup de souvenirs de bancs d'école, pour beaucoup de maurois de naissance. Une fermeture passagère a eu lieu durant la deuxième guerre mondiale, déjà à cause d'un manque de jeunes, pour reprendre ensuite du service en 1949.



Le bâtiment, situé au cœur du bourg, est en cours de finition. © DIDIER GARRASSEU

jet. Roland Clouté, maire de 1977 à 1995, et les conseillers municipaux du moment ont décidé de réaménager le centre bourg : en 1991, après un peu plus de 20 ans sans fonction, un gîte rural remplace tables, chaises et autre tableau. D'une surface habitable de 100 m², au rez-de-chaussée plus l'étage, avec

la présence d'un espace vert extérieur, cette prestation trois épis pouvait recevoir 6 à 8 personnes. Ce fonctionnement a duré plusieurs années. Le coût des travaux était alors de 35 000 francs. Deux ans plus tard, la façade et les menuiseries extérieures furent repeintes. Les lignes Télécom et Edf ont été

ZOOM

25 instituteurs y ont enseigné de 1860 à 1962

1860: Guillaume Baradat. 1861: Raymond Pouylou. 1864: Eloi Beylacq. 1866: Dominique Barry. 1867: Jean Pere-Dessus. 1869: Jean Bidalé. 1877: Jacques Bourdalé. 1880: Jean Casabonne. 1884: Jean Laborde. 1885: Pierre Portary. 1895: Jean Penouilh. 1899: Daniel Laborde. 1903: Sébastien Bordenave. 1913: Jean Birou puis Blandine Guichot. MM Jolis puis Tapie. 1949: Mme Labat. 1957: Mme Lacze-Labadie puis Melle Labarrère, Melle Roquebert, Melle Roux et Mme Lavigne. 1962: Mme Degos.

enfouies. En 1995, c'est au tour du préau d'être aménagé comme mairie, plus spacieuse, moderne et fonctionnelle que la précédente. Le maire était alors Christian Angevin-Case-nave (jusqu'en 2008). Ensuite, en 2017, le réaménagement qui est en cours de réalisation, est lancé par les élus.

Un escalier a été ajouté

Le maire sortant, Christian Dhugues (élu depuis 2008) et son équipe, avec l'appui d'un architecte, ont décidé d'aménager deux appartements T2, un sur chaque niveau. Un chantier de nettoyage et de remise en état a été réalisé. Courant 2019, le dossier a été déposé en préfecture dans l'espoir d'obtenir des aides financières. Un escalier a été ajouté comme accès extérieur afin de desservir l'appartement situé à l'étage.

Les deux appartements sont composés d'une cuisine aménagée, d'une chambre, salle d'eau et toilettes. Les travaux sont effectués par des artisans locaux.

Le montant des travaux s'élève à 201 117 euros avec 44 200 euros de DETR (dotation des Territoires Ruraux) et 31 395 euros TEPCV (Transition à Energie Positive).

→ Renseignements à la mairie, tel : 05 59 81 51 45 mardi de 9 à 12 h et jeudi de 9 à 11 h. maure.mairie@wanadoo.fr.

SALIES-DE-BÉARN

L'école La Fontaine ouvre ses portes

Parents et enfants seront accueillis dans l'établissement scolaire ce samedi 20 juin en matinée sur rendez-vous.

« Quand on a une école au top, on la montre ! » : Isabelle Charmoille, la directrice de l'école maternelle Charles-Perrault (*), et Alain Touzaa, directeur de l'école élémentaire La Fontaine, ne mâchent pas leurs mots ! Après les déboires climatiques de 2018 et la pandémie cette année, Salies a été rudement éprouvé. A ces deux titres, l'initiative est donc doublement précieuse au regard de la modernité des locaux et des investissements de la mairie, des personnels et des enseignants.

Aussi, pour mieux montrer aux parents les locaux vastes, fonctionnels, lumineux et flambants neufs de l'école publique La Fontaine, les deux directeurs et leurs collègues recevront sur rendez-vous (06 24 04 66 74) les parents des enfants qui le souhaitent ce samedi 20 juin en matinée à partir de 9h.



Isabelle Charmoille et Alain Touzaa accueilleront parents et enfants. © SERGE ANJELIE

Les parents indisponibles cette matinée-là pourront s'inscrire pour un rendez-vous sur un autre jour. À noter que cette initiative est organisée dans le strict respect des consignes toujours en vigueur bien qu'assouplies récemment.

Projets et spécificités de l'école

Outre les locaux (vastes salles de classe, salles spécialisées, section pour enfants nécessitant un accueil

et un suivi spécialisé), les visites guidées seront complétées par un tour d'horizon dans les projets et spécificités de l'école La Fontaine : anglais dès la maternelle, occitan, projets spécifiques par classes, organisation pédagogique, réalisations, offre pédagogique, projet d'école avec entre autres le projet Génération Que Qulo, un travail de fond sur le bien vivre intergénérationnel au travers du chant.

Cette matinée portes ouvertes contribuera aussi à porter un nouveau regard sur l'école dite moderne tant dans ses locaux que dans ses méthodes et contenus où se juxtaposent les apprentissages de base et les riches avancées du numérique.

Une occasion aussi de renforcer la coéducation. En effet, cette présentation de l'école aux parents fait apparaître la proximité et la complémentarité entre les apprentissages en classe et les activités qui peuvent se poursuivre en famille, à l'extérieur et sous d'autres formes : « l'école ouverte ».

Des journées portes ouvertes seront organisées également entre les élèves de CM2 et le collège pour mieux assurer la transition. Ces moments d'accueil privilégiés avec enfants et parents « permettent de réduire les frontières éventuelles entre la sphère scolaire et la sphère extérieure (famille, environnement, etc.). »

(* En cours de réhabilitation suite aux inondations de 2018. Les enfants sont accueillis au sein de l'école La Fontaine.

LEMBEYE

Le conseil municipal est en ordre de marche

Jean-Michel Desséré, maire de Lembeye a réuni le conseil municipal pour procéder à l'élection des délégués communaux.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) sera composé de dix membres dont cinq conseillers municipaux Abassia Ben Allal, Annie Subra, Harmonie Bouyer, Séverine Trille et Emmanuel Pelfigues.

Les cinq autres membres seront choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune et seront nommés par le maire qui est président de droit du CCAS.

Réhabiliter la caserne de gendarmerie

Daniel Bolillo, titulaire, et Olivier Bourda, suppléant, sont élus délégués au Sivu de la voirie du territoire de Lembeye, Séverine Trille, titulaire, et Marie-Laure Hourticot, suppléante, ont été élues au Sivu du Madiranais. Pour le syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques SDEPA, Daniel Bolillo, titulaire et Edith Baron, suppléante sont élus



Les délégués communaux ont été élus. © J.-P. L.

comme délégués. A l'ordre du jour également de ce premier conseil municipal : le projet de réhabilitation et de sécurisation de la caserne de gendarmerie pour laquelle le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'agence publique de gestion locale a été sollicité pour un diagnostic des locaux, une esquisse d'aménagement et un devis descriptif estimatif de la réhabilitation et de la sécurisation complète du site.

Le Sipa a aussi étudié l'aménagement de sanitaires publics qui consisterait à démolir le bloc

de sanitaires existant et aménager le local intégré à la halle affecté aujourd'hui à du stockage de petit matériel. L'aménagement projeté lui donnerait un véritable usage en parfaite cohérence avec l'organisation actuelle de la place du Marcadieu.

Les travaux consisteraient à créer un sanitaire homme/femme adapté aux personnes à mobilité réduite, de 4,40 m², un sanitaire homme avec urinoirs de 4,40 m² et un local technique de 3,70 m².

Dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement au droit de la zone de construction du magasin Point Vert, la pose des fourreaux nécessaires à un renforcement du réseau d'électricité basse tension chemin de l'Estanguet et rue Joseph-Peyré a été réalisée en coordination avec celle des réseaux de collecte et de refoulement des eaux usées. Des études préalables à la rénovation de l'éclairage public au programme d'électrification rurale « Génie civil communications électroniques Option A 2020 » pour ce même secteur ont été demandées au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques.

ARTIX

Une étude pour la rénovation de l'école de musique

Les élus du conseil municipal se sont réunis pour désigner les différentes commissions et délégations communales.

C'est la salle des fêtes qui a servi de cadre au dernier conseil municipal où de nombreuses délégations étaient à l'ordre du jour.

Parmi les autres délibérations il faut retenir la convention qui lie la commune d'Artix avec le service technique de l'APGL pour une étude sur la rénovation de l'école communale de musique d'Artix, les 23 élus ont approuvé cette convention. Dans sa déclaration le maire Jean-Marie Bergeret-Tercq a souligné l'importance de rénover ce bâtiment pour qu'il soit plus agréable et plus fonctionnel pour les musiciens.

Les représentants en place

Les élus ont approuvé à l'unanimité les compositions des différentes commissions où l'opposition à une place dans chacune d'elles.

Si le maire est président de droit des commissions, Alice Benavente animera celle de l'action sociale, Lucien Prat les travaux et l'environnement, Corinne Lamarque le scolaire, Michel Fayet la culture et l'intergénérationnel, Viviane Samacoïts la jeunesse et le centre de loisirs, Alexandre Martins De Lima sports et vie associative, Alice Benavente les finances et développement économique.

Un vote est intervenu à bulletin secret, pour la désignation des délégués de la commune au Syndicat des eaux des trois cantons, la majorité présentant trois candidats, l'opposition aussi. Sont élus : Jean-Marie Bergeret-Tercq, Franck Zareb et Alexandre Martins De Lima,



Une étude a été approuvée pour des travaux à l'école de musique permettant de meilleures conditions pour les élèves de cet établissement municipal. L.C. JEAN-LUC SEMAURY

Lucien Prat étant suppléant. Les délégués au Syndicat énergie des Pyrénées-Atlantiques et le délégué défense ont été élus à l'unanimité.

À bulletin secret pour le CCAS

Pour le CCAS, si le maire est président de droit il convenait d'élire huit délégués issus du conseil municipal. Ce vote à bulletin secret et à la proportionnelle a donné sept élus de la majorité et une élue de l'opposition. Reste que les délégués à la commission des impôts, présentés par la délibération du maire, ont été approuvés par 20 pour et trois abstentions.

Quant à la délégation au maire pour prendre toutes décisions sur la préparation, l'exé-

cution des marchés, les règles comptables, les concessions au cimetière... a été approuvée à l'unanimité. Il en a été de même de l'autorisation au maire à ester en justice et de la fixation de la nature des dépenses liées à l'article « Fêtes et cérémonies ».

Le contrat de location pour trois nouvelles années du bâtiment occupé par la calendreta moyennant un loyer de 300 € par mois a été approuvé à l'unanimité, de même pour les travaux d'enfouissement de réseaux rue Félix et Charles-Moureu, pour un montant de 48 977 €.

Avant de lever la séance le maire a espéré que le prochain conseil puisse se tenir à la mairie dans des conditions plus favorables pour tout le monde.

🔍 ZOOM

85% des élèves à l'école

Au cours des questions diverses, le maire Jean-Marie Bergeret-Tercq a informé les élus que près de 85 % des élèves avaient repris le chemin de l'école. Quant à la garderie et la cantine scolaire, il a indiqué qu'elles étaient toutes deux ouvertes.

ARTIX

Les commissions sont installées

Le conseil municipal du 16 juin a procédé à l'instauration des diverses commissions et à la désignation des élus dans différentes instances. Sept commissions, comprenant neuf élus de la majorité et un de l'opposition afin de respecter la représentation proportionnelle, ont été mises en place : action sociale (Alice Benavente), travaux et environnement (Lucien Prat), scolaire (Corinne Lamarque), culture et intergénérationnelles (Michel Fayet), jeunesse et centres de loisirs (Viviane Samacoïts), sport et vie associative (Alexandre Martins de Lima), finances et développement économique (Jean-Marie Bergeret-Tercq).

Trois délégués titulaires et un délégué suppléant ont été désignés par 20 voix au syndicat Eau et Assainissement des trois cantons : MM. Bergeret-Tercq, Zareb, Martins de Lima et Prat.

En ce qui concerne le CCAS présidé par le Maire, les élus administrateurs ont été désignés : sept pour la majorité et un pour l'opposition. À noter que huit autres

membres issus du milieu associatif ou de la société civile seront également désignés selon la législation en vigueur.

École de musique

Ensuite, le conseil municipal a voté à l'unanimité le déclassement de la rue de la Patte d'Oie qui passe de départementale à communale et le déclassement de l'avenue de la 2^e DB qui devient départementale.

C'est également à l'unanimité que le Conseil a autorisé la conclusion d'une convention avec le Service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence publique de gestion locale en vue de lui confier la mission d'assistance technique et administrative du projet de rénovation de l'école de musique. Ce projet construit en très étroite collaboration avec le directeur de l'école de musique et les professeurs sera travaillé au sein des commissions Culture et Travaux et sera soumis par la suite au vote du Conseil municipal.

Laurent Toral

• La République des Pyrénées – 06 juillet 2020

CASTETNAU-CAMBLONG

Cinq mois de travaux au cimetière et à l'église à partir du mois d'août



L'ensemble des partenaires du chantier à la sortie de la réunion. © JEAN-PIERRE OMPRERET

Une dizaine de personnes, se sont retrouvées vendredi après-midi à la salle communale autour du maire Patrick Baldan et ses adjoints afin de caler plannings et agendas pour la réalisation du premier gros chantier de la mandature : l'extension et la réhabilitation du cimetière ainsi que la réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité de l'église. Les entreprises Castillon (terrassement), Rospide (maçonnerie),

Labarrère (électricité) et Moga-buru (métallurgie et serrurerie) ont été retenues pour la réalisation des travaux qui devraient démarrer au cours de la première quinzaine d'août et durer environ 5 mois. Un chantier estimé à 350 000 € et financé à hauteur de 30 % par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 30 % par le conseil départemental.

Lors de cette première réunion préparatoire, la maître d'œuvre

Catherine Rivera architecte de l'Agence publique de gestion locale (DGPL) présentait le dossier des travaux et en réglait les derniers aspects techniques du déroulement avec les entrepreneurs tandis que Fabienne Ompraret, coordinatrice sécurité et protection de la santé (SPS), leur rappelait l'application des normes de sécurité sur les chantiers et plus particulièrement le respect des consignes sanitaires en vigueur sur les lieux de travail.

• La République des Pyrénées – 07 juillet 2020

BORDES

Un projet de construction d'un centre technique

Le conseil municipal a également décidé de ne pas augmenter les taxes locales en 2020.



Les élus ont voté le budget pour 2020. © ARCHIVES MAIRIE BORDES

À l'occasion de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2020. Elles restent donc identiques à 2019 : taxe foncière bâtie à 9,39 %, taxe d'habitation à 9,39 % et taxe foncière non-bâtie à 24,63 %.

Le conseil a également délibéré sur les décisions suivantes :

→ **Travaux.** Le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un centre technique municipal. Le conseil autorise le maire à signer une convention avec le service du patrimoine et de l'architecture de l'AGPL qui apportera une assistance technique et administrative à la réalisation de ce projet.

Le maire a aussi présenté le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2020-2024. Le conseil autorise le maire à signer une convention avec le service voirie de l'AGPL qui apportera une assistance technique et administrative à la réalisation de ce projet.

→ **Subventions aux associations culturelles et sportives.** Le montant total des subventions aux

associations s'élève à 63 000 € (en augmentation par rapport à 2019), dont 8 000 € de subvention exceptionnelle en raison du Covid-19.

→ **Crédits pour les écoles.** Des crédits ont été votés pour l'école élémentaire pour les fournitures scolaires, administratives et les livres (9 000 €) et pour l'école maternelle pour les fournitures scolaires, administratives, les livres et les jeux (8 300 €).

→ **Budget 2020.** Le conseil a voté le budget qui se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnement : dépenses 1 734 266 € (343 769 € de restes à réaliser), recettes 1 935 235 € (142 800 € de restes à réaliser).

- Investissement : dépenses 2 374 068 €, recettes 2 374 068 €.

En dépenses d'investissement sont prévues les opérations suivantes : acquisition terrains (10 000 €), acquisition matériel (55 000 €), travaux forêt communale (8 000 €), voies vertes (30 000 €), Ad'AP (2 000 €), révision du PLU (3 000 €), participation centre incendie et secours (18 768 €), panneau lumineux (12 000 €), voirie 2020 (120 000 €), signalétique Pays de Nay (8 000 €), mise en place GRPD (15 000 €), sécurisation abri bus (50 000 €), rénovation sol salle de handball (50 000 €), bâtiment communal pour services techniques (650 000 €), aménagement placettes (25 000 €), jardins partagés (10 000 €), illuminations (7 500 €).

→ **Modification du plan local d'urbanisme.** Le conseil décide de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée du PLU afin de reclasser en zone habitat collectif ou individuel une partie de la zone réservée aux équipements publics, située avenue Gaston-Fébus, pour permettre la réalisation d'un habitat collectif partagé intergénérationnel.

ZOOM

Fêtes locales : les 11 et 12 septembre si tout va bien...

Le comité d'animation propose l'organisation d'une fête sur deux journées les 11 et 12 septembre en collaboration avec l'association des Loco-Motivés et du Bordes Sport Handball. Le maire indique qu'à ce jour il n'est pas sûr de pouvoir autoriser la tenue de ce rassemblement compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire. Les organisateurs proposent de tout organiser mais se réservent la possibilité de tout annuler en fonction des décisions préfectorales.

• Sud-Ouest – 7 juillet 2020

CASTETNAU-CAMBLONG

Église et cimetière bientôt aménagés

Parmi les projets de la municipalité de Castetnau, figurait en priorité l'opération « extension et aménagement du cimetière et aménagement de l'église », qui se monterà à 350 000 euros, subventionnés à 30 % par l'État (DETR) et à la même hauteur par le Département.

Ce sera évidemment là la première opération de la mandature du nouveau Conseil municipal (le même qu'auparavant, à un membre près) qui a, d'ailleurs, promis du mouvement.

L'opération est lancée

Vendredi après midi, l'opération a été lancée au travers d'une réunion animée par l'architecte

APGL, Catherine Alazard-Rivera, en présence du maire Patrick Baldan, de ses trois adjoints, des représentants des entreprises qui vont effectuer les travaux (Castillon, Rospide, Mongabure et Labarère) et de Fabienne Ompraret, qui doit assurer le service sécurité.

Ainsi le cimetière vivra une opération d'extension et de réhabilitation alors que, du côté de l'église, on procédera à une réhabilitation et une mise aux normes d'accessibilité nécessaires. Ces travaux devraient démarrer en août pour une durée de cinq mois. Le planning est désormais établi. À la fin de l'été, les abords de l'église devraient être animés.

Jean Subercazes



La première réunion de chantier a lancé l'opération. PHOTO J.S.

• Sud-Ouest – 5 Août 2020

UHART-CIZE

Une salle multi-activités à nommer

C'est pourtant l'été mais pas de trêve pour la nouvelle équipe municipale dirigée par son maire Claire Dutaret-Bordagaray, qui a engagé différents chantiers. Le premier concerne la fin des travaux de construction de la salle multi-activités, jouxtant l'église.

D'une capacité de 140 places, cette salle ouvrira en septembre et sera mise à disposition des villageois, mais aussi de tout le territoire, pour des événements ponctuels sous forme de location. Reste à donner un nom à cette salle.

« Toujours dans une démarche participative, nous avons proposé aux Uhartiens d'être acteurs dans le choix de ce nom, en laissant des propositions en mairie ou à l'occasion du prochain marché fermier », confie l'édile. À l'issue d'une première sélection, les Uhartiens pourront voter pour le choix final lors du deuxième marché (lire par ailleurs).

Conseil des jeunes

Autre chantier : la mise en place d'un Conseil des jeunes. « C'est toujours intéressant d'associer les jeunes à la vie du village, ajoute-t-elle. De connaître leurs projets en matière de culture, environnement, sécurité, leur vision de la commune et travailler ensuite avec l'équipe municipale pour voir quels projets pourront aboutir sur Uhart-Cize et, donc, leur al-



Claire Dutaret-Bordagaray, devant la salle multi-activités, dont le nom dépendra des idées des Uhartiens. PHOTO R.C.

louer un budget en fonction des projets qui seront déterminés. »

Le Conseil des jeunes concerne les 10-18 ans. L'appel à candidature est libre (se faire connaître en mairie avant le 31 août). L'engagement est d'un an renouvelable. Les réunions auront lieu durant les vacances scolaires.

Tout un programme de travaux d'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, aux bâtiments publics va aussi être engagé. Parmi ceux-ci, il est prévu la stabilisation des allées du cimetière.

Patrice Crusson

DEUX MARCHÉS

Soucieuse de l'animation de la commune, la nouvelle équipe municipale organise, au cœur de l'été, deux marchés des producteurs locaux afin de présenter des produits variés (fromages, miel, viande de porc, œufs, jambon, charcuterie, vin, créations de bijoux...). Rendez-vous les vendredis 7 et 21 août, de 18 à 22 heures, sur le parking derrière la mairie. Les associations vont travailler ensemble pour vendre les talos et les bénéfices de la vente seront reversés pour le Téléthon.

LASSEUBE

La salle polyvalente va être rénovée

C'est une municipalité prudente qui avance sur ce projet ambitieux.

La priorité a été donnée aux travaux d'isolation pour répondre aux directives de la transition écologique et énergétique. Exit l'utilisation du fioul et option pour le biogaz. L'interrogation demeure quant à chauffer la salle ou uniquement la partie spectateurs et douches. Un projet ambitieux qui s'élève à 1.589.651,13€ HT. La municipalité a approuvé le plan de financement présenté.

Un dossier de demande de subventions a été établi par le service du patrimoine et de l'architecture de l'Agence publique de gestion locale, subventions représentant 80% du projet. La contrainte du projet : le délai de réalisation des travaux porté à un an nécessitant un effort des utilisateurs, associations qui devront trouver alors une alternative pour la poursuite de leurs activités.

Respecter un budget raisonnable

La municipalité compte sur leur participation au projet pour en faire un projet abouti. Si le financement du projet était inférieur au prévisionnel, les travaux seraient alors réajustés pour respecter un budget raisonnable.

Si les conditions financières sont réunies, la municipalité voit plus loin avec une deuxième phase de travaux : la création d'une extension de la salle polyvalente. Autre point d'attention, les travaux de remise en état du terrain de rugby qui s'avèrent impératifs. L'opération se chiffre à 12 000 € se déclinant comme suit : 9 756 € pour la partie terrain



La municipalité a approuvé le plan de financement présenté pour rénover la salle polyvalente. © CORNEMIPA

et 2 144 € pour l'achat de poteaux. Favorable au projet école numérique lié à un projet pédagogique défini par le directeur M. Tintet, la commune a souhaité doter l'école de cinq écrans interactifs tactiles destinés aux cinq classes du primaire. Le coût s'élève à 26 091,60 € et une subvention a été sollicitée auprès de l'État à hauteur de 7000 €.

Autre projet de la municipalité : la création d'un atlas de biodiversité communale, garant du patrimoine de la commune, avec la collaboration des citoyens de Lasseube, des structures environnementales : le conservatoire des espaces naturels, le CPIE... Coût du projet : 122 827 € sur 3 ans.

Dans le cadre de l'appel à projet, le conseil régional a été sollicité pour un montant de 53 000

€, l'office français de la biodiversité à hauteur de 55 862 €. La participation de la commune serait de 13 965€.

Création d'un poste Atsem

Parmi les autres points à l'ordre du jour du conseil : la signature d'une convention d'assistance juridique auprès de la SELARL J et Law, représenté par M^e Leplat, avocat au barreau de Pau fixant son expertise à un montant forfaitaire de 3600 € HT sur la base d'un volume horaire de 24 heures. Dans le cadre du glissement de terrain, chemin Brana, les frais de conseil de M^e Leplat seront affectés à la section investissement.

Egalement à l'ordre du jour :

- La création d'un poste d'Atsem principal de 1^{re} classe à

temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 suite à un départ en retraite.

- La régularisation de la location du box de stationnement situé dans la cour du presbytère en faveur de Lucienne Capdevielle à compter du 1^{er} octobre moyennant un loyer de 30 € mensuel.

- La désignation de Benjamin Lacourrègue comme membre de la commission d'appels d'offres pour la maintenance des extincteurs, les travaux de renforcement de réseau du poste P37 Saint-Vincent par le SDEPA dont la participation de la commune sera de 5 % du coût de l'opération chiffrée à 63 591,79 € et la cession de la parcelle où est implanté le centre d'incendie et de secours au SDIS 64 pour l'euro symbolique.

OLORON & VALLÉES BÉARNAISES 13

Coup de neuf sur la mairie de Geüs-d'Oloron



Les locaux de la salle de mairie seront utilisés. Un programme de travaux va permettre de rendre l'ancien bâtiment plus moderne, mais aussi de créer de nouveaux espaces.

Construite au début du siècle dernier, la mairie de Geüs-d'Oloron va être rénovée en profondeur et agrandie. Le chantier, d'un coût de 400 000 €, s'achèvera en juin 2021.

La mairie de Geüs-d'Oloron accueille des travaux attendus de longue date par les élus de ce village de 250 habitants. Construite au début du 20^e siècle, les locaux n'avaient encore jamais bénéficié de rénovation... et cela commençait sérieusement à se voir. « Le papier peint se décolle, il y a du plâtre qui tombe et notre compteur électrique date de l'après-guerre », détaille en effet le maire Claude Lacour.

Rénover l'espace
En 2018, le conseil municipal a décidé d'acter un programme de travaux pour sa mairie. « C'est un projet qui s'est imposé à nous, à l'usage des bâtiments : actuel-

lement, rien n'est fonctionnel, puisque tout date du siècle dernier. Part de ce constat, il a donc été décidé de complètement rénover et remettre aux normes la mairie. Elle bénéficiera également d'un agrandissement, qui permettra de réorganiser les lieux.

Un espace de 40 m² sera construit, où se dérouleront les futures réunions des élus. Il pourra aussi être mis à disposition des associations. Un accueil et un secrétariat seront installés là où se tenait auparavant un garage. Enfin, la salle qui constituait actuellement la mairie sera transformée en bureau.

« Notre objectif, c'est de passer à une structure fonction-

nelle qui permette de recevoir au mieux les habitants », explique le premier édile du village. « La mairie, c'est la maison commune. Il est important de pouvoir compter sur des bâtiments accueillants. On pourra ainsi mieux rendre service à la population. » Les travaux permettront de formaliser des passages distincts pour l'accès à l'école, à la mairie et à l'appartement situé dans le même bâtiment. Les locaux bénéficieront d'une mise aux normes de sécurité incendie et d'installations électriques plus modernes.

Le projet comprend enfin un petit réaménagement du centre boxing : la réserve à incendie située rue de la Carrière, « une

véritable vermine devenue inutilisable depuis 30 ans », a été retirée, ce qui permettra d'aménager un parking avec quelques places de stationnement devant la mairie.

Un important investissement

L'ensemble de ce réaménagement a été chiffré à 400 000 €, il s'agit là de l'investissement le plus important pour le village depuis que je suis élu », explique Claude Lacour, qui représente la commune depuis maintenant 25 ans, dont désormais sept années en tant que maire. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 60 %, Geüs-d'Oloron ayant pu bénéficier des aides de l'État, du Département, de la Région ainsi que de la communauté de communes du Haut-Béarn. La fin du chantier est prévue pour juin 2021, « à condition que le Covid-19 ne retarde pas les travaux ».

CLAUDE LACOUR, maire-adjoint délégué

La construction d'une structure médicale est en réflexion

La commune réfléchit à construire un bâtiment dans sa zone d'activités commerciales pour attirer des professionnels de santé.

Comme beaucoup de communes rurales, Geüs-d'Oloron cherche à faire venir de nouveaux professionnels de santé

sur son territoire. « Le médecin de la vallée, le docteur Christophe Mathias, a plus de 60 ans. C'est un médecin "à l'ancienne", qui consacre tout son temps à sa profession et n'est disponible matin, midi et soir ! On aimerait qu'il puisse être complété quand il prendra sa retraite », explique le maire de la commune Claude Lacour.

Un emplacement disponible

Pour faciliter les choses, le village réfléchit à la mise en place d'une structure médicale au sein de son périmètre. « On a un emplacement disponible dans la zone d'activités commerciales : ce serait un endroit idéal »,

explique le premier édile.

Les maisons de santé, qui permettent de rassembler plusieurs professionnels dans un même endroit, sont souvent au cœur des réflexions des collectivités. Une telle structure est déjà fonctionnelle à Berleux, tandis qu'une autre est actuellement en projet à Oloron.

C.L. | 05 49 49 00 00

AUBIN

Les Montagnards en pleine ascension

Le club propose à ses 200 licenciés des activités variées : randonnées en moyenne et haute montagne, ski alpinisme, VTT montagne, escalade en pleine nature et en salle grâce notamment à sa structure artificielle d'escalade.



La structure artificielle d'escalade (SAE) du club sert notamment à la formation des enfants et adolescents. © VINCENT ORTU

Le club des Montagnards Aubinois a organisé sa 34^e assemblée générale, mais crise sanitaire oblige, elle s'est déroulée par visioconférence avec une quarantaine d'adhérents.

Dans son rapport moral, le président Francis Ferrère a remercié l'ensemble des partenaires qui permettent au club de se développer et de gagner davantage de notoriété à chaque saison. Dans son bilan moral, il a souligné l'importance du rôle de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et plus particulièrement du Comité départemental 64, dans le domaine des formations qualifiantes. D'année en année, le nombre d'adhérents augmente (200 licenciés). Le club compte 30 bénévoles formés pour chacune des disciplines, à savoir la randonnée en moyenne et haute montagne en toutes saisons, le ski alpinisme, le VTT montagne, l'escalade en pleine nature et en salle. Ces personnes bénévoles à la recherche permanente de stages qualifiants pour faire fonctionner le club sont une grande richesse pour l'association.

La SAE des Montagnards Aubinois est aussi utilisée par d'autres associations (l'UNES, le sport adapté, l'Arimoc de Saint-Jammes, le centre Alexis-Peyret de Serres-Castet, la FFME pour certaines formations), ainsi que pour les championnats départementaux de bloc et des stages multi-activités. Les écoles du canton ont eu accès à la SAE grâce à la convention passée entre l'Éducation nationale et le

club qui met à disposition du matériel et permet l'intervention de quelques-uns de ses initiateurs bénévoles.

La reprise des randonnées

Au cours de la deuxième partie de l'assemblée générale, le président a donné la parole aux responsables de chaque section afin qu'ils présentent le bilan des activités de cette saison particulièrement per-

turbée par la pandémie, et subitement stoppée en mars par le confinement. Les randonnées pédestres en montagne et les randonnées VTT ont cependant pu reprendre, en respectant les gestes barrières, pendant la période de déconfinement.

Francis Ferrère a rendu hommage à René Marsan, disparu trop tôt. Trésorier du Comité départemental de la FFME, celui-ci aimait le pôle escalade et participait à l'organisation des compétitions au sein de la FFME. Puis le président a adressé ses remerciements à l'ancien maire, Jean-Louis Castetbielh, pour son implication et son soutien depuis la création de l'association, sans oublier la communauté de communes des Luys en Béarn et principalement le service des sports autour de Marlène Carrère et de Jean Barus, le vice-président, pour leur aide dans les différents projets du club.

L'assemblée générale s'est terminée par les votes à l'unanimité des différents bilans. Le président a conclu l'assemblée générale en souhaitant à tous des jours meilleurs pour la reprise des activités des différentes sections.

ZOOM

La construction d'une tour de 18 mètres en attente

Le président Francis Ferrère a abordé le sujet du projet d'agrandissement de la structure artificielle d'escalade (SAE) avec la construction d'une tour de 18 mètres de haut, attenante à la salle des sports d'Aubin. C'est maintenant un dossier épineux pour des raisons indépendantes de la volonté du club. En effet, de puis les élections municipales de juin dernier, le nouveau maire d'Aubin, Serge Lupiet, s'est vu contraint, dès les premiers jours de son mandat, de défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif saisi par l'un des conseillers de l'opposition. Les travaux, retardés par la crise sanitaire du printemps, avaient pourtant commencé début juillet. Une première décision a été prise par ordonnance du 7 septembre, suspendant le permis de construire et interrompant les travaux ; la seconde décision concerne le référé en annulation du permis de construire (délivré le 19 mars 2019). Dans l'attente de cette décision, le maire, soutenu par la majorité de son équipe, a déposé une nouvelle demande de permis de construire, actuellement en cours d'instruction. Cette situation est à déplorer puisque préjudiciable à l'élaboration du budget prévisionnel et aux demandes à venir de subventions.

HP Smart

Convention avec les écoles

Avec sa structure artificielle d'escalade (SAE), le club des Montagnards Aubinois n'est pas un vivier de compétiteurs, sa volonté est de donner aux enfants et adolescents un outil qui leur permet de s'émanciper autour de valeurs comme le respect, le partage, la solidarité et la sécurité. Il est cependant à noter que certains adhérents font briller les couleurs du club dans différentes compétitions de haut niveau, hélas annulées cette saison passée (en raison des conditions sanitaires).

BILLÈRE

Pour les déplacements, la Ville mise sur la marche et le vélo

Le conseil municipal a étudié le schéma directeur des mobilités actives qui permettra notamment de réaliser de nouveaux aménagements cyclables.



Avec le plan « Vélos et territoires », Billère souhaite encourager les mobilités actives, notamment la marche, le vélo, le roller, la trottinette... © ARCHIVES ASCENSION TORRENT

Le conseil municipal s'est réuni par visioconférence sous la présidence du maire, Jean-Yves Lalanne. Le sujet central du schéma directeur des mobilités actives sur 5 ans a complété une série de délibérations qui toutes ont été adoptées à l'unanimité, y compris les demandes de subventions.

Le débat sur l'approbation du schéma directeur des mobilités actives sur 5 ans a donc retenu toute l'attention des élus. Billère est lauréate de l'Appel à projets (AAP) « Vélos et territoires » opéré par l'Ademe (établissement public pour la transition énergétique). Elle souhaite encourager les mobilités actives, notamment la marche le vélo, le roller, la trottinette. Ces modes de déplacement favorisent « l'apaisement » de la ville en réduisant les déplacements automobiles, et s'inscrivent dans une démarche de santé publique.

Mélanie Machado, chargée de mission « Vélo » à la mairie, a exposé quelques grandes lignes du projet, les aspects techniques étant précisés par Arnaud Jacotin, 1^{er} adjoint. Entre autres, sont prévus des aménagements cyclables avec une signalisation de qualité, des stationnements et des panneaux directionnels adaptés (des parkings vélos seront installés dans les écoles), la sensibilisation à l'usage du vélo, suivis d'évaluation et aménagements réfléchis en lien avec les collectivités voisines concernées.

Puis Jean-Yves Lalanne a annoncé un budget annuel de voirie « très important » (600 000 €) car « en 2022 un chantier de grande ampleur d'assainissement doit être réalisé sur la route de Bayonne ».

Lors de ce conseil, le maire a mis l'accent sur la situation des commerces de proximité et de centre-bourg en demandant aux élus d'approuver et de soutenir l'action de l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques (ADM 64) et des CCI Pau Béarn et Bayonne Pays Basque, pour obtenir leur réouverture. Motion adoptée.

Un plan sur 5 ans

La ville de Billère a assuré la maîtrise d'ouvrage pour réaliser, dans le cadre du projet FASILA-VELO, ce schéma directeur des mobilités actives. Ce projet cofinancé par l'Ademe, Pau Béarn Pyrénées Mobilités et Billère permettra de réaliser de nouveaux aménagements cyclables et des actions de communication. Plusieurs réunions avec les habitants et associations ont permis l'élaboration de ce schéma. Un plan pluriannuel d'investissements sur 5 ans (jusqu'en 2026), d'un montant total de 1 606 700 €, sera l'objet de demandes de cofinancements auprès de l'Europe, État, Région, Département.

ZOOM

La crèche Babil réhabilitée

La crèche municipale Babil fait depuis quelque temps l'objet d'attentions. Il est envisagé de confier une mission d'assistance technique et administrative auprès de l'Agence publique de gestion locale (AGPL) pour réhabiliter la crèche. Associée aux usagers, personnel et services techniques, elle permettra de modifier l'entrée et d'améliorer l'accueil et l'extension de locaux.



La crèche Babil en pleine réhabilitation. © DOMINIQUE DEJALINCE

Déjà des aménagements concernant les chambres d'enfants et leur confort sont réalisés. À noter que la crèche est la propriété de Pau Béarn Habitat et qu'en 2035, elle sera, à l'issue du bail, propriété de Billère qui en assure la gestion. Quant à la Maison de l'enfance, elle bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

GELOS

Le réaménagement du groupe scolaire du Hameau interrogé



Le réaménagement du groupe scolaire du Hameau en lieu unique et écoresponsable.

Le conseil municipal s'est réuni le dernier conseil municipal de l'année pour Gelos. Mais cette dernière séance de l'année a été plutôt orageuse. En cause le projet du Hameau et la volonté de l'opposition de voir le règlement intérieur modifié.

C'est sur une note positive qu'a débuté le dernier conseil municipal de l'année pour Gelos. Avec un retour sur le marché de Noël ayant fait l'objet d'une large participation de tous élus, bénévoles et Gélosiens. L'implication particulièrement rapide du personnel a été mise en charge tout comme l'engagement au service des boîtes de Noël pour la Banque alimentaire ainsi que la vente de jouets solidaires dont les fonds seront reversés à l'association Ami chemin.

Dès l'approbation des procès-verbaux des 19 et 22 octobre, le maire a essuyé un premier revers de l'opposition qui lui a reproché, par la voix d'Agnès Casenave dit Milhet, « un compte-rendu incomplet où les remarques faites à mon intention sur des échanges de mails ainsi que le petit débat sur la vente de la maison Navarre n'apparaissent pas, tout comme la plainte évoquée à mon sujet ». Le maire a promis de réécouter l'entrepreneur mais a précisé, à l'intention de toute l'assemblée : « le procès-verbal a vocation à résumer, l'important c'est l'esprit ».

Des matériaux sains et naturels
Autre point de la séance : l'approbation du permis de

construire du projet de « recon-figuration du groupe scolaire du Hameau ». Un projet novateur, complet sur un plan environnemental et social avec la volonté de rénover et réaménager le quartier Rapatout. Un quartier historique éloigné du bourg dans la vallée heureuse. Les bâtiments occupés par 80 enfants seront rénovés avec des matériaux sains, naturels et renouvelables et une excellente isolation thermique. Une salle de motricité, un nouveau réfectoire ainsi qu'une salle multi-activités permettra d'accueillir des activités associatives. Enfin, le complexe sera complété par des structures de jeux ainsi que des aménagements dédiés au repos et aux loisirs tandis que le fronton sera conservé et rénové.

Concernant l'aménagement du terrain, « des études de sol menées dans le cadre du projet ont mis en évidence un site ayant servi de décharge de déchets issus du bâtiment lors de la construction du quartier des Bartouilles des années 1973 à 1988 », énonce la notice de présentation en annexe du conseil. Laquelle résume : « Les investigations de terrain ainsi que le diagnostic simplifié établi par le bureau d'étude CETRA a fait ressortir la présence de 90 à 95 % de produits inertes du BTP (tuiles, briques, parpaings et béton) et de 5 à 10 % de produits non inertes (goudrons, sables et quelques plastiques tels que tuyaux et rubans de signalisation) ». Une dépollution complète a été incluse au projet. Agnès Casenave dit Milhet a demandé à consulter les analyses des sols que le maire s'est

DES ÉTUDES DE SOL MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET ONT MIS EN ÉVIDENCE UN SITE AYANT SERVI DE DÉCHARGE DE DÉCHETS ISSUS DU BÂTIMENT LORS DE LA CONSTRUCTION DU QUARTIER DES BARTOUILLES

engagé à lui communiquer. Les bâtiments préfabriqués, quant à eux, seront désamiantés et démolis.

Début des travaux en juillet

Pascal Mora s'est félicité « de ce travail élaboré par de nombreux acteurs » et a qualifié « de moment important ce projet de construire ». « Nous allons pouvoir l'instruire dans un délai de 4 mois. Une fois accordé et signé, l'appel d'offres lancé, nous espérons commencer les travaux en juillet ». Agnès Casenave dit Milhet a interrogé sur les effectifs de l'école : « Combien y a-t-il d'élèves, 60 ? N'est-il pas vrai que les prévisions 2021 seraient de 36 élèves ? Avez-vous contacté l'académie ? ». L'élue d'opposition a rappelé que, dans le passé, il y avait déjà eu matière à s'inquiéter et a demandé : « Avez-vous des projets alternatifs à proposer et avez-vous évalué l'entretien sur le long terme ? ». Le maire a assuré « avoir consulté directrice, parents d'élèves et habitants du hameau : ils ont des demandes ». Les effectifs selon lui, « tiennent compte des élèves sortants et non des entrants dont il est difficile de prévoir le nombre ». Par ailleurs, « je table sur le fait que les gens auront envie de voir leurs enfants évoluer au sein d'un tel complexe » sans compter que « la commission Enfance travaille sur un maintien d'effectifs stables ». En termes de projets alternatifs, il a répondu : « Ne croyez-vous pas que cet alternatif est devant vous. »

ZOOM

L'opposition souhaite modifier le règlement intérieur

Au terme du conseil, l'opposition a soumis la possibilité « de mettre au vote la modification du règlement intérieur notifiant l'acceptation des pouvoirs donnés par mails ». Pour rappel, la légalité de ces pouvoirs par voie numérique avait été contestée par celle-ci. Le maire, qui avait alors consulté ses services juridiques, avait confirmé leur légalité, « alors répondu : « Ce n'est pas la priorité pour les services et nous sommes dans la légalité ».

COARRAZE

Les taux d'impôts locaux inchangés

Impôts locaux, loyers, travaux et Maison de l'enfance étaient à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Lucante.

→ **Compte de gestion 2019.** Dressé par le receveur municipal il est adopté à l'unanimité.

→ **Compte administratif.** Mème vote pour le compte administratif.

→ **Taux des taxes.** Le taux des taxes 2019 s'élevait à 9,80 % pour la taxe d'habitation (obligatoirement gelé), 10,80 % pour le foncier bâti, 40 % pour le foncier non bâti. Produit attendu 583 036 euros. Sur proposition du maire et à l'unanimité le conseil décide de laisser ces taux inchangés.

→ **Avenants Laguilhou.** Les travaux réalisés au bâtiment Laguilhou se sont soldés par des avenants de 7 000 euros HT en menuiserie, 7 079 euros HT en plâtrerie et 4 349 euros HT en électricité. Après explications du maire et sous réserves possibles portées lors de la réception des travaux, le conseil vote ces avenants à l'unanimité.

→ **Location.** Le conseil fixe à



Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour laisser les taux inchangés.

546,90 euros le montant du loyer du logement conventionné du 6 rue Léo Lagrange à partir du 1er juillet.

→ **Presbytère.** Le conseil vote un avenant de 670 euros par mois au bail de location du presbytère.

→ **Gestion locale.** L'Agence publique de gestion locale dispose d'un service intercommunal administratif polyvalent traitant des questions d'administration, patrimoine et architecture. Après discussion sur l'utilité d'une adhésion et à l'unanimité, le conseil décide de souscrire un abonnement annuel de

3 372,80 euros au service territoire et urbanisme.

→ **Convention SPA.** Faute d'une fourrière sur la commune et à l'unanimité, le conseil décide d'adhérer à la fourrière SPA des Hautes-Pyrénées pour un montant de 1 523,20 euros.

→ **Maison de l'enfance.** Des contrats à durée déterminée allant du 6 juillet au 31 août vont être signés avec des animateurs du centre de loisirs. Une aide de l'Etat est accordée aux accueils de mineurs dans le cadre des besoins financiers dus aux dépenses supplémentaires

entraînées par la contrainte de la crise sanitaire. Une activité portant sur le sport, la santé, la culture et le civisme assurée par le personnel communal peut faire l'objet d'un financement par convention avec l'Etat à hauteur de 110 euros par jour par groupe de 15 enfants. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

→ **Commission des impôts.** Composée de 8 commissaires choisis parmi les contribuables et présidée par le maire, elle sera choisie par des conseillers de la majorité et de l'opposition et prochainement établie.

→ **Conseil des écoles.** Valérie Morel y représentera la commune.

→ **Dégâts de tempête.** La tempête du 1^{er} mars a causé des dégâts aux toitures de La Poste, du foyer du stade, de la Maison de l'enfance et de la Maison des associations. Un expert en assurance va procéder à une inspection des lieux le 21 juillet.

→ **Communication.** L'ouverture d'une page « Coarraze ma ville », plus un bulletin municipal et un agenda avec plan de la commune financés par la Sté CGEO après démarchage des entreprises locales seront bientôt distribués.

• La République des Pyrénées – 14/09/2020

PONTACQ

Le projet de revitalisation du centre-bourg se précise

Les concepteurs de l'étude et du projet ont présenté les premiers résultats de leur étude samedi.

Au cours du précédent mandat de Didier Larrazabal, la municipalité avait décidé de revitaliser essentiellement le centre-bourg et aussi d'autres endroits de la commune ; elle avait confié ce projet au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), service public affilié au conseil départemental. La population pontacquaise avait été invitée à indiquer les aménagements ou les idées d'amélioration ou d'embellissement de la commune qu'elle jugeait utiles.

Après plusieurs mois de travail qui ont abouti à créer des cartes, des plans sur les enjeux, les espaces à aménager, les parkings à prévoir, les travaux à réaliser, les concepteurs de l'étude et du projet, Xalbat Etchegoin, urbaniste au CAUE, et Elsa Mandement, architecte



Xalbat Etchegoin et Elsa Mandement ont renseigné les Pontacquais sur le projet de revitalisation de la commune en présence du maire et d'autres élus. © LOUIS CHOURIBÈRE

urbaniste à l'APGL, sont venus à Pontacq, sur la place Huningue samedi. Entourés d'élus locaux, ils ont présenté le résultat de leur étude aux Pontacquais intéressés par le projet. Ces derniers ont pu apporter leur vision des réalisations futures.

Désormais, Elsa Mandement va peaufiner le projet et, en concertation avec les élus, éta-

blira un programme d'actions prévu pour une durée d'environ 10 ans. Avant de débiter les premiers aménagements, il faudra construire un guide des travaux étalés sur 10 ans en tenant compte des priorités de la municipalité, établir un dossier de financement ou de prêts, des demandes de subventions, prévoir les appels d'offres et le choix des entreprises.

• La République des Pyrénées – 14/01/2020

SALIES-DE-BÉARN

Parking Saint-Martin : finitions attendues sous peu

Si les enrobés et trottoirs de la côte Saint-Martin sont achevés depuis la fin décembre, et la rue remise à la circulation, le parking situé en haut de la côte n'attend plus que les finitions pour être ouvert au public.

L'APGL (Agence publique de gestion locale) dirige la maîtrise d'œuvre des opérations. Ce mercredi soir, lors d'un point d'avancement des travaux, l'adjoint chargé des travaux devait donner quelques précisions.

Parking de 27 places et arrêt navette

Ce parking en cours de finition et face au collège Saint-Martin, comportera des toilettes publiques avec rampe d'accès pour

personnes handicapées et rambarde de sécurité. Les toilettes seront réalisées dans un second temps.

Le parking lui-même comportera 27 places avec place pour handicapés. Elles seront matérialisées avec marquage au sol, sens de circulation et panneau d'accès. L'espace de stationnement sera éclairé par deux lampadaires. Les murs du parking seront crépis ton « coquille d'œuf ».

L'espace central du parking et la butte côté Pain de Sucre seront végétalisés, comme la côte Saint-Martin pour égayer l'ensemble. Une dynamique voulue où nature se conjugue avec patrimoine. À suivre donc.



Le parking Saint-Martin vu depuis la rampe d'accès aux futures toilettes. Il sera éclairé et végétalisé. © SERGE LAVELLE

LEMBEYE

La première pierre de l'Ehpad posée en juin

Jean-Michel Desséré, le maire, a présenté ses vœux aux habitants en y associant les nouvelles familles qui, assure-t-il, apprécieront « la qualité de vie et l'offre de services et des commerces locaux ».

2020 marquant la fin du mandat électoral municipal, Jean-Michel Desséré a profité de l'occasion pour dresser un bilan d'une année 2019 bien remplie pour la commune et le conseil municipal en invitant ses administrés à se connecter à www.mairie-lembeye.fr pour trouver toutes les informations et renseignements relatifs à la vie de la commune et aux différentes démarches administratives.

Si l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a connu des avancées significatives, avec l'arrêt du projet par délibération du conseil communautaire et l'avis favorable unanime des différentes personnes publiques associées, ce sera au nouveau conseil municipal de poursuivre par l'enquête publique et l'adoption finale par le conseil communautaire.

Gros travaux d'assainissement

2019 a également été marquée par la fin de l'imposante opération de mise en conformité du réseau d'assainissement des eaux usées entamée en juin 2016 et dont les dernières finitions sont en cours de réalisation.

Une nouvelle opération concernant la rue Joseph-Peyré a été préparée, elle consiste à créer une extension de réseau pour desservir la zone où se construit actuellement le futur magasin



Le maire de Lembeye Jean-Michel Desséré, et son conseil municipal ont présenté leurs vœux aux habitants de Lembeye. © JEAN-PIERRE LAGASSE

Point Vert, et d'autre part à séparer les eaux pluviales des eaux usées sur le réseau existant : coût prévisionnel 235 000 € HT. Quant à la nouvelle station d'épuration, et après deux ans de procédures et d'expertises, les travaux de remise en état et de confortement des talus ont été réalisés (évacuation de 4 000 m³ de terre, mises en œuvre des procédés de renforcements lourds pour un montant de 250 000 € HT pris heureusement en charge par les assureurs du maître d'œuvre et des entreprises, sans surcoût pour la commune).

Après décision du conseil municipal, la compétence de l'assainissement est confiée au Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre.

Le chantier de la salle des sports

Autre gros chantier ouvert en juillet 2019, l'extension et l'isolation de la salle des sports qui suit actuellement son cours et devrait s'achever avant l'été.

Au niveau de la voirie communale : les élargissements rue de Juliaa et chemin des Canettes, création d'une nouvelle zone de stationnement rue de la Tour, la commune aura consacré 30 000 € HT avec une subvention de 10 000 € du Département qui a également subventionné à hauteur de 1 090 € la remise en état du logement n° 2 au-dessus de La Poste, (15 400 €).

Réflexions et études

Réflexions et études ont été poursuivies avec les services du Département, de l'Agence publique de gestion locale et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour l'amélioration et la sécurisation des déplacements dans le centre-bourg. Ces études qui restent à approfondir, devraient déboucher sur quelques concrétisations en 2020.

Le conseiller départemental Charles Pélanne a souligné la volonté municipale et l'engage-

ment fort des élus pour rendre le chef-lieu de canton dynamique. Il a affirmé le soutien total du Département, ainsi qu'à Robert Gaye qui a confirmé la pose de la première pierre de l'Ehpad pour juin et précisé que le prix prévu à la journée serait de 53 €, soit environ 1 600 € mensuels.

Jean-Michel Desséré, en son nom propre, celui du maire et du conseil municipal au complet, a présenté ses vœux les plus sincères de santé et de bonheur en invitant ses hôtes à partager galettes et autres friandises pour un goûter très convivial.

→ **Étaient présents :** le conseiller départemental Charles Pélanne, le président des associations de gestion de la Marpa et médico-sociale du Nord Est Béarn Robert Gaye qui gèrera le futur Ehpad de Lembeye, du chef Yohan Picard, commandant la brigade de gendarmerie, le lieutenant Narzédine Ben Allal chef du centre de secours, l'abbé Dieudonné Bandé et des responsables d'associations.

NARCASTET

Des travaux finalisés et d'autres à venir

Lors de la cérémonie des vœux, le maire a évoqué la finalisation de la première tranche des travaux du centre bourg et a annoncé l'aménagement de la route départementale 37.



Le maire a détaillé les réalisations de 2019. © JEAN-LOUIS BÉSAURY

Avant la présentation des travaux exécutés dans la commune, le maire Jean-Pierre Faux et son conseil municipal a présenté tous ses « vœux de bonheur, santé, sérénité et calme dans cette période troublée, indécise, tant au plan national et international ». Il a remercié, pour leur présence, les personnalités (*), les enseignants, les associations, les artisans, les industriels, les employés communaux et les villageois.

Avec l'appui d'une vidéo, il a présenté les travaux exécutés et en cours. Avec l'acquisition de la maison Charlot, une partie du terrain a permis d'élargir le pont, de créer un espace de stationnement, deux murs, de consolider la structure du pont, de créer une nouvelle voie. Des gabions ont été disposés aux divers endroits des parkings, des arbustes ont été plantés ainsi que des fleurs ; un éclairage neuf a été mis en place concrétisant ainsi la première tranche du centre bourg.

L'immobilier communal a été rénové notamment à la maison Charlot et ses dépendances (toiture), dans les locations mobilières (peintures) et au dojo (chape, chauffage, sanitaires). Le centre de loisirs a été repensé et recevra une sorte d'avant-toit sur les escaliers car sa fréquentation est au maximum. Le centre d'hébergement sera refondé dans sa partie rez-de-chaussée. L'école élémentaire est terminée et la garderie est devenue payante.

Des incivilités perdurent

La nouvelle configuration de la place communale a donné l'idée au conseil départemental de reprofiler la chaussée de la RD37 avec la création réglementaire de trottoirs au cimentage brossé.

Pour l'avenir, le maire a évoqué qu'un nouvel aménagement de la circulation routière sur les coteaux sera bientôt réalisé (talutage, garettes, abattage d'arbres, etc.) par tranches.

Il a cependant regretté que des incivilités perdurent. « Une brouette chargée de bouteilles a été déposée, après les fêtes de fin d'année, devant les containers tout comme un canapé au bord de la RD37 ; divers végétaux ont été jetés ça et là, même dans les coteaux. Des vandales ont obstrué avec de la colle les serrures des salles communales. Et des petites marques, genre tags, ont été réalisées sur certains lieux en repérage de larcin. »

Le maire a remercié les employés communaux qui se

sont impliqués dans ces diverses réalisations. Il a aussi adressé des remerciements particuliers au premier adjoint Jean-Claude Ourthe pour ses 30 ans de bons et loyaux services. Une médaille lui sera remise prochainement.

Les deux conseillers départementaux ont, chacun à leur tour, félicité le maire pour sa gestion et l'entente réciproque dans la recherche des études subventionnelles pour embellir le village.

(***Les conseillers départementaux Valérie Cambon et Jean Arriubergé, le conseiller parlementaire de la députée Josy Poueyto, l'adjoint de la brigade de la gendarmerie, l'abbé Vacher, curé de la paroisse, M. Guillemot de l'APGL, les maires de Ballos, Uzès, Rontignon, Bosdarros, Saint-Abit et des représentants des communes voisines.**

La commune sera bien en zone montagne

La cérémonie des vœux a permis de dresser le bilan des dossiers de l'année passée, dans une ambiance très chaleureuse.

« Que 2020 soit l'année des peuples qui retrouvent le chemin de la fraternité » : après avoir remercié les élus municipaux, le personnel communal, les employés territoriaux ainsi que les fonctionnaires d'Etat et les agents des collectivités « sans qui tous ces services ne pourraient exister », le maire Jean-Pierre Lannes a ainsi exprimé son premier vœu.

« Cinq années de bataille » Il a ensuite fait le bilan de 2019. L'aménagement de la Place du Général Parlange « a permis de redynamiser, sécuriser et embellir le village ». Le glissement du chemin de Benacq a été « un dossier complexe, des travaux estimés à 450 000 € et cinq années de bataille pour que cela ne coûte rien aux contribuables. Les travaux seront terminés mi-février ».

Le dossier de la zone montagne a provoqué « quelques nuits blanches » à l'édile et au conseil



Une soixantaine de personnes sont venues assister aux vœux de Jean-Pierre Lannes à la salle de la Grange. © B. SAMAR

municipal qui travaillaient depuis fin 2016 sur ce dossier. 20 % de terre en pente étaient nécessaires pour obtenir l'appellation zone montagne, or Bosdarros n'en compte que 19,68 %.

« Grâce à l'intervention du député David Habib et du maire de Pau François Bayrou qui a permis une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, la totalité des exploitations de la commune devraient pouvoir bénéficier

de la proposition de zonage », a annoncé le maire. Le décret devrait être validé très prochainement.

Succès des ateliers jeunes
À cette occasion, le conseiller départemental Jean Arriubergé a été vivement remercié pour son aide : « Tu as fait plus que ton boulot. Tu t'es battu pour notre territoire. Merci pour ton courage et ta parole ».

Autre sujet, le nouveau PLU intercommunal a été validé le 1^{er} décembre : « Ce n'est jamais parfait mais c'est un excellent départ pour les 31 communes. On a appris à se connaître, entre les gens des villes et les gens des champs. » Un travail colossal pour lequel le maire a chaleureusement remercié Dominique Belaygue et le secrétariat de mairie.

Enfin, Jean-Pierre Lannes a évoqué le succès des ateliers jeu-

nes, le transfert de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, le travail aux commissions et les projets déjà engagés tel que la pacification du village (de la salle polyvalente jusqu'à l'école) avec un cheminement piéton sécurisé, l'enfouissement des lignes électriques en façade rue Pierre Bidau, la sécurisation des lignes basses tensions avec la Sdpea et l'aménagement du terrain Pierre Bideau.

Candidat aux prochaines élections, le maire n'a donc pas abordé les projets de 2020. Il a conclu son discours avec une pensée pour les familles touchées par la maladie ou la perte d'un proche avant d'accueillir les nouveaux habitants et de terminer sur cette citation de Gérard Philipe : « Il doit bien exister au monde quelque chose, un lieu qui ne soit pas un rapport de force avec autrui ou soi-même. La tendresse, peut-être ».

• La République des Pyrénées – 29 janvier 2020

EN IMAGE

CHARRE

Une nouvelle aire de jeux près du fronton

Le maire André Daguerre, accompagné de deux adjoints, a reçu mardi après-midi les représentants des entreprises pour la réception des travaux de l'aire de jeux. Un équipement devenu nécessaire avec 30 enfants de moins de 11 ans au village et souhaité par les familles. Le coût du chantier estimé à 45 600 € HT a été pris en charge à 45 % par le Département, 20 % par l'État, le reste à la charge de la commune. Les travaux de terrassement ont débutés en octobre avec l'entreprise de travaux publics Laborde. Les structures de jeux et le sol coulé amortissant ont été effectués par l'entreprise danoise Kompan représentée par Étienne Tostain et la maîtrise de l'ouvrage a été confiée à l'Agence publique de gestion locale (APGL). Les enfants se sont tout de suite appropriés les équipements sur lesquels ils peuvent simultanément jouer à 20 ! La structure réalisée en matériaux 100 % recyclables peut accueillir des enfants à mobilité réduite. Son emplacement, dont les abords seront aménagés aux beaux jours (pelouse), à proximité du fronton et du foyer communal, dessine un nouvel espace public propice à la convivialité. © JEAN-PIERRE OMPHREY



• La République des Pyrénées – 3 février 2020

Le maire de Précilhon conclut son mandat par un vaste projet de réaménagement

À Précilhon, dans le cadre du réaménagement du centre du bourg, le lotissement Martherine donnera une nouvelle place au village, plus centrale. D'autres grands chantiers sont en cours.

« C'est sans doute une des dernières fois où nous nous exprimons avant la fin du mandat », note le maire de Précilhon Jean-Pierre Teruel, qui a choisi de ne pas se représenter lors des prochaines élections. Mais avant de laisser la place à d'autres, le premier édile a pu conclure son mandat en présentant le vaste projet de réaménagement du centre-bourg, assorti de la visite du chantier d'un nouveau lotissement. Entouré de nombreux élus et partenaires, il a ainsi exposé les contours de ces travaux qui permettront de donner un nouveau centre au village. La matinée fut aussi l'occasion de parler des autres grands dossiers concernant Précilhon.

Un lotissement qui attire déjà
Grâce à l'achat du terrain de Martherine, qui habitait le village, un lotissement portant son nom va bientôt sortir de terre, pour le plus grand plaisir de son arrière-petite-fille : neuf parcelles sont en vente, allant de 600 à 1 000 m², pour un prix de 56 € du mètre carré. « C'est un prix modeste, que nous avons décidé très récemment, mais nous avions déjà six personnes intéressées avant même d'avoir fixé un tarif », se réjouit Jean-Pierre Teruel. Ce grand chantier devrait se terminer d'ici deux ans, en comptant



Neuf parcelles sont mises en vente pour ce qui constituera d'ici deux ans le lotissement Martherine, au centre du réaménagement du village de Précilhon. « Six lots sont déjà réservés, alors que nous n'avions pas encore fixé le prix », se satisfait le maire. © C. S.

les aménagements paysagers et cheminements piétons.

Une place sera également dressée au sein du lotissement, qui permettra d'y organiser de nombreuses animations, pour le plus grand plaisir des membres du comité des fêtes, présents ce samedi. « Le bail emphytéotique

du château Bazerques ayant pris fin, nous pourrions organiser des activités sur cette nouvelle place », se satisfait le maire.

D'autres projets à mener

De nombreux maires et élus des villages environnants étaient présents, car plusieurs chantiers

à venir ne concernent pas Précilhon, comme l'a noté Jean-Pierre Teruel : « Nous avons lancé un programme de plus de 2 millions d'euros pour la reconstruction d'une station d'épuration, indispensable pour l'urbanisation. Nous luttons également ensemble pour notre regroupement pédagogique intercommunal, où une classe serait menacée, alors que tout vient d'être rénové ! »

Une étude a été également lancée, pour un coût de 200 000 €, afin de « comprendre pourquoi la vallée de l'Escou a subi dix crues en dix ans », rappelle le maire, tout en notant : « Le lotissement Martherine est situé en zone non inondable. » Sans doute une autre raison qui explique le succès de ce futur lieu de vie au sein du village.

CAMILLE BILLEMENT | cb@rpyrénées.com

ZOOM

L'hommage aux maires

Lors de leurs discours, Claude Ferrato (maire d'Aressy et vice-président de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées) a salué l'assiduité de Jean-Pierre Lannes « qui porte la parole des petites communes ». Valerie Cambon (conseillère départementale) a également rendu hommage au maire pour « son énergie folle, sa grande humanité, cette hauteur que tu nous fais prendre ». Avant que Jean-Pierre Lannes ne cite avec beaucoup d'émotion « trois amis, trois grands frères, trois papas qui ne se représenteront pas pour cette magistrature : Michel Cassou (maire de Pardies-Piélat), Bernard Soudar (maire de Laroin) et Jean Arriubergé (maire de Haut-de-Bosdarros) ».

PRÉCILHON

La vie continue au village



L'appel au don de tissus pour les masques a été entendu au village. CDF

Commande de masques, création d'un lotissement communal... La vie se poursuit à Précilhon malgré l'épidémie de coronavirus.

L'appel lancé à la population pour une solidaire fabrication de masques en tissus a trouvé un écho qui fait « chaud au cœur ». Une vingtaine de donateurs et 6 couturières ont permis de réaliser plusieurs centaines de masques qui, dans la semaine du 11 mai, seront distribués prioritairement aux plus vulnérables et aux plus exposés. Courant juin, la livraison de 400 masques réutilisables devrait être effectuée, en complément des 600 masques chirurgicaux déjà parvenus en mairie.

La réouverture de l'école de Précilhon, comme celles de toutes les autres communes du RPI répond à une demande sociale qui dépasse, entre autre, la crainte du risque pénal encouru par le maire, voire par les directeurs d'écoles. La classe reprendra donc le lundi 18 mai. En absence de transport scolaire, de cantine collective, de contrainte liée à la disponibilité en personnel, les parents devront amener leurs enfants aux horaires habi-

tuels dans leurs écoles respectives et venir les rechercher sur le même site.

Les garderies du matin et du midi sont maintenues, alors que celle de fin d'après-midi est supprimée. Les enfants qui doivent déjeuner sur place le pourront grâce au repas composé par leurs parents. Ils devront être dotés de toutes les fournitures scolaires personnelles nécessaires.

Le futur lotissement avance

Les derniers travaux de la première tranche d'aménagement du futur lotissement communal sont en phase d'achèvement et la vente des premiers lots aurait pu intervenir d'ici 3 à 4 semaines si GrDF n'avait été contraint, pour des raisons de confinement, de repousser la date de ses chantiers de plusieurs semaines. Il est souhaité que cette situation préjudiciable aux entreprises partenaires, aux 6 candidats à la construction qui ce sont depuis plusieurs mois manifestés, à la situation financière de la commune, trouve une issue rapide.

Enfin, élus « sortants » encore acteurs dans la gestion communale, et nouveaux élus du 15 mars attendent tous avec impatience la mise en place des nouveaux conseils municipaux.

MAZÈRES-LEZONS

L'attribution de délégation fait débat

Pour sa première réunion, le nouveau conseil municipal s'est retrouvé lundi dernier à la salle Marcelle-Courtois pour voter et débattre sur les nombreux points de l'ordre du jour. La séance débute avec l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal qui a reçu 16 votes de la majorité et 3 contres. Le second point de la délibération fut l'attribution de la délégation du conseil municipal au maire.

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales : ce dernier permet de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits d'emprunts inscrits au budget de l'exercice ainsi qu'à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Prime de 1 000 euros

L'opposition entre dans le débat en proposant son retrait et de fixer une limite. « Je propose d'amender le point 2 sans y mettre de montant limitatif », précise Monique Sémaivoine. Les élus ont poursuivi en désignant les membres du CCAS, la création des commissions communales et la désignation des



Monique Sémaivoine et ses adjoints Roger Pedeflous et Francis Landes. PHOTO S.G.

membres puis celle des délégués de la commune auprès du Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques mais aussi auprès de la SPL Pau Béarn Pyrénées restauration.

Le maire informe le conseil municipal qu'une prime exceptionnelle de 1000 euros peut être versée aux agents qui ont été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire de Covid-19. Sur la délibération concernant la pacification de l'avenue du Général de Gaulle avec une convention d'assistance technique et administrative, l'édile propose de con-

fier la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative au service intercommunal voirie, réseaux, aménagements de l'Agence publique de gestion locale (APGL). La dernière délibération, une demande de subvention pour la pacification de cette même avenue avec une première partie des travaux d'un montant de 366 500 euros et d'une deuxième partie s'élevant à 314 000 euros pour un total TTC de 816 600 euros, a été votée par la majorité et 3 abstentions.

Sandrine Gaspard

BORDES

Un projet de construction d'un centre technique

Le conseil municipal a également décidé de ne pas augmenter les taxes locales en 2020.

À l'occasion de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2020. Elles restent donc identiques à 2019 : taxe foncière bâtie à 9,39 %, taxe d'habitation à 9,39 % et taxe foncière non-bâtie à 24,63 %.

Le conseil a également délibéré sur les décisions suivantes :
→ **Travaux.** Le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un centre technique municipal. Le conseil autorise le maire à signer une convention avec le service du patrimoine et de l'architecture de l'AGPL qui apportera une assistance technique et administrative à la réalisation de ce projet.

Le maire a aussi présenté le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2020-2024. Le conseil autorise le maire à signer une convention avec le service voirie de l'AGPL qui apportera une assistance technique et administrative à la réalisation de ce projet.

→ **Subventions aux associations culturelles et sportives.** Le montant total des subventions aux



Les élus ont voté le budget pour 2020. © ARCHIVES ALAIN GRIBO

associations s'élève à 63 000 € (en augmentation par rapport à 2019), dont 8 000 € de subvention exceptionnelle en raison du Covid-19.

→ **Crédits pour les écoles.** Des crédits ont été votés pour l'école élémentaire pour les fournitures scolaires, administratives et les livres (9 000 €) et pour l'école maternelle pour les fournitures scolaires, administratives, les livres et les jeux (8 300 €).

→ **Budget 2020.** Le conseil a voté le budget qui se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnement : dépenses 1 734 266 € (343 769 € de restes à réaliser), recettes 1 935 235 € (142 800 € de restes à réaliser).
- Investissement : dépenses 2 374 068 €, recettes 2 374 068 €.

En dépenses d'investissement sont prévues les opérations suivantes : acquisition terrains (10 000 €), acquisition matériel (55 000 €), travaux forêt communale (8 000 €), voies vertes (30 000 €), Ad'AP (2 000 €), révision du PLU (3 000 €), participation centre incendie et secours (18 768 €), panneau lumineux (12 000 €), voirie 2020 (120 000 €), signalétique Pays de Nay (8 000 €), mise en place GRPD (15 000 €), sécurisation abri bus (50 000 €), rénovation sol salle de handball (50 000 €), bâtiment communal pour services techniques (650 000 €), aménagement placettes (25 000 €), jardins partagés (10 000 €), illuminations (7 500 €).

→ **Modification du plan local d'urbanisme.** Le conseil décide de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée du PLU afin de reclasser en zone habitat collectif ou individuel une partie de la zone réservée aux équipements publics, située avenue Gaston-Fébus, pour permettre la réalisation d'un habitat collectif partagé intergénérationnel.

ZOOM

Fêtes locales : les 11 et 12 septembre si tout va bien...

Le comité d'animation propose l'organisation d'une fête sur deux journées les 11 et 12 septembre en collaboration avec l'association des Loco-Motivés et du Bordes Sport Handball. Le maire indique qu'à ce jour il n'est pas sûr de pouvoir autoriser la tenue de ce rassemblement compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire. Les organisateurs proposent de tout organiser mais se réservent la possibilité de tout annuler en fonction des décisions préfectorales.

GELOS

Le chapitre de la Maison Navarre se clôt

À l'exception d'un sujet, la minorité a voté contre ou s'est abstenue sur l'ensemble des points abordés lors du dernier conseil municipal.

En ouverture de séance du conseil municipal, le représentant permanent de la commune au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration a été désigné en la personne de Pascal Mora. Des dépenses imprévues dans le budget annexe Bistrot communal pour un montant de 168,48 € ont été actées.

La commune est propriétaire de la parcelle AH425 (339 m²) donnant sur la rue du Béarn. Cette bande parcellaire devait être utilisée pour permettre une liaison douce entre le bourg et l'opération d'aménagement des Jardins de Fanfelle. Le projet a par la suite été réévalué et il a été décidé que la liaison douce se ferait par la parcelle AH165. Considérant que la commune n'a pas d'utilité à conserver cette bande parcellaire, à ce jour entretenue par les services techniques communaux et qu'un propriétaire voisin, M. Barreyat, serait intéressé par son acquisition, il lui sera attribué. Un accord de principe sera impérativement demandé aux autres voisins. La valeur vénale du bien estimée par le service des domaines est de 565 €.

La commune est propriétaire



La commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 57 rue Magendie à Gelos dit « Maison Navarre ». © JEAN FRANCK ANGELME

du bien immobilier sis 57 rue Magendie à Gelos dit « Maison Navarre » en vertu d'une donation de Jeanne Navarre et de Germaine Lariau. La propriété est composée d'une maison d'habitation avec annexe et d'une grange sur un terrain de 605 m² d'une bande de terrain de 36 m² au nord de la propriété bâtie et d'une bande de terrain de 77 m² à l'est de la propriété bâtie. La valeur vénale du bien estimée par le service des domaines est de 128 000 €. Ce dossier a fait couler beaucoup d'encre dans les années écoulées jusqu'à une action en justice intentée par André Castro, ancien maire, lors de laquelle, le plaignant a été débouté.

Lors de cette réunion, la liste à proposer au directeur des ser-

LA PARCELLE AH425, ACTUELLEMENT PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE, SERA ATTRIBUÉE À M. BARREYAT.

vices fiscaux pour la Commission communale des impôts directs a été établie.

Dans le cadre de l'institution d'une composition exceptionnelle en passant au régime des communes de moins de 1000 habitants, Serge Siaffa, titulaire, et Loïc Crovella, suppléant, ont été désignés.

Gwendoline Lavigne a été nommée comme déléguée suppléant pour les syndicats GeMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il a été décidé de faire appel au service intercommunal voirie réseaux aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale (AGPL) pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2020-2024.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée.

ZOOM

Les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire adoptés

Les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 pour la restauration scolaire ont été adoptés, soit :

- 3,32 € le repas pour un enfant domicilié sur la commune ;
- 4,36 € le repas pour un enfant non domicilié sur la commune ;
- 4,50 € le repas adultes enseignants/personnel communal autre que chargé de la restauration scolaire ;
- 6,43 € le repas pour les foyers.

NOUSTY

Début des travaux du rond-point le 26 août

Le conseil municipal a notamment évoqué le prochain grand chantier qui consistera à réaliser un rond-point sur la départementale.

Durant le dernier conseil municipal a été voté le montant définitif des travaux liés à la réalisation du rond-point localisé sur la départementale 817, à l'entrée du village.

La part communale s'élèvera à 265 487,82 euros. Ce vote sur le projet valide également le démarrage des travaux, prévu pour le 26 août. Ils se dérouleront en plusieurs phases, afin de limiter au maximum l'impact sur le flux de circulation. Le chantier devrait être livré début 2021.

Autre point évoqué, le recrutement d'un agent technique à la suite du départ de Jean Lafuste, qui a fait valoir ses droits à la retraite, le 31 juillet.

Pas de hausse des taxes

Après examen d'une soixantaine de candidatures, le choix de la commune, accompagnée dans cette démarche par l'APGL (Agence publique de gestion locale), s'est porté sur Pierrick Zacher. Ses compétences techniques



Les aménagements routiers rue du Bourg sont terminés. © PIERRE LAGARRIE

correspondaient au profil recherché pour former un binôme efficace avec Didier Miegeblle, titulaire, déjà en poste. Le conseil municipal a ensuite voté les taux des différentes taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) qui, sur proposition du maire, restent stables pour la seconde année consécutive.

La séance a continué avec la

présentation du budget primitif pour 2020 par Bruno Moulligné, adjoint aux finances. Après avoir indiqué que les comptes de l'exercice 2019 avaient été approuvés lors d'une précédente séance, il en a rappelé les informations importantes, notamment sa clôture présentant un résultat largement bénéficiaire. Il a ensuite présenté le budget prévisionnel pour l'année 2020,

avec en fonctionnement : dépenses : 1 007 743 €, recettes : 1 007 743 €. En Investissement : dépenses : 543 188 €, recettes : 543 188 €.

Le conseil municipal s'est poursuivi avec la mise en place du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le maire, Claude Borde-Baylacq, président de droit, sera secondé dans sa fonction par les membres suivants, élus par scrutin de liste :

- Élus du conseil municipal : Mmes Raymond, Toussaint, Ricau, Fernandes.

- Nommés par ses soins : Danielle Nouguez, Jacques Rousseau, Janine Guillemain, Dany Caperaa.

Le dernier point abordé en séance est le vote des membres de la CCID (commission communale des impôts directs) qui sont :

- Titulaires : Marie-Thérèse Bureu, Marie-France Doumeniges, André Cazaban, Alain Coucurou, Pierre Humaraut, Jean Mouluquet.

- Suppléants : Jean-Marc Borde-Baylacq, Jean Boue-Laplace, Alain Cazenave-Tapie, Régis Cuyaube, Serge Frechou, Christian Frechou.

Coup de neuf sur la mairie de Geüs-d'Oloron



La nouvelle façade de la mairie de Geüs-d'Oloron. Un programme de travaux séparés de celle de l'ancien bâtiment municipal, en attendant l'édifice de nouvelle apparence.

Construite au début du siècle dernier, la mairie de Geüs-d'Oloron va être rénovée en profondeur et agrandie. Le chantier, d'un coût de 400 000 €, s'achèvera en juin 2021.

La mairie de Geüs-d'Oloron accueille des travaux attendus de longue date par les élus de ce village de 250 habitants. Construite au début du XX^e siècle, les locaux n'avaient encore jamais bénéficié de rénovation... et cela commençait sérieusement à se voir. « Le papier peint se décolle, il y a du plâtre qui tombe et même un compteur électrique date de l'avant-guerre », détaille en effet le maire Claude Lacour.

Réorganiser l'espace
En 2018, le conseil municipal a décidé d'acter un programme de travaux pour sa mairie. « C'est un projet qui s'est imposé à nous, à l'usage des bâtiments : actuel-

lement, rien n'est fonctionnel, presque tout date du siècle dernier. « Peu de ce constat, il a donc été décidé de complètement rénover et remettre aux normes la mairie. Elle bénéficiera également d'un agencement, qui permettra de réorganiser les lieux.

Un espace de 40 m² sera construit, où se dérouleront les futures réunions des élus. Il pourra aussi être mis à disposition des associations. Un accueil et un secrétariat seront installés là où se tenait auparavant un garage. Enfin, la salle qui constituait actuellement la mairie sera transformée en bureau.

« Notre objectif, c'est de parvenir à une structure fonction-

nelle qui permette de recevoir au mieux les habitants », explique le premier adjoint du village. « La mairie, c'est la maison commune ! Il est important de pouvoir compter sur des bâtiments accueillants. On pourra ainsi mieux rendre service à la population. » Les travaux permettront de formaliser des passages distincts pour l'accès à l'école, à la mairie et à l'appartement situé dans le même bâtiment. Les locaux bénéficieront d'une mise aux normes de sécurité incendie et d'installations électriques plus modernes.

Le projet comprend enfin un petit réaménagement du centre bourg : la rénovation complète de la rue de la Carrière, « une

véritable venue devenue inutilisable depuis 30 ans », a été prévue, ce qui permettra d'aménager un parking avec quelques places de stationnement devant la mairie.

Un important investissement
L'ensemble de ce réaménagement a été chiffré à 400 000 €. « Il s'agit là de l'investissement le plus important pour le village depuis que je suis élu », explique Claude Lacour, qui représente la commune depuis maintenant 25 ans, dont désormais sept années en tant que maire. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 60 %, Geüs-d'Oloron ayant pu bénéficier des aides de l'État, du Département, de la Région ainsi que de la construction de logements du Haut-Béarn. La fin du chantier est prévue pour juin 2021. « à condition que le Covid-19 ne ralentisse pas les travaux ».

CLAUDE LACOUR (maire) et PIERRE ZACHER

La construction d'une structure médicale est en réflexion

La commune réfléchit à construire un bâtiment dans sa zone d'activités commerciales pour attirer des professionnels de santé.

Comme beaucoup de communes rurales, Geüs-d'Oloron cherche à faire venir de nouveaux professionnels de santé

sur son territoire. « Le médecin de la vallée, le docteur Christophe Mathias, a plus de 60 ans. C'est un médecin "à l'ancienne", qui consacre tout son temps à sa profession et n'est disponible matin, midi et soir ! On aimerait qu'il puisse être complété quand il prendra sa retraite », explique le maire de la commune Claude Lacour.

Un emplacement possible
Pour faciliter les choses, le village réfléchit à la mise en place d'une structure médicale au sein de son périmètre. « On a un emplacement disponible dans la zone d'activités commerciales : ce serait un endroit idéal »,

explique le premier adjoint. Les médecins de santé, qui permettraient de rassembler plusieurs professionnels dans un même endroit, sont souvent au cœur des réflexions des collectivités. Une telle structure est déjà fonctionnelle à Redoux, tandis qu'une autre est actuellement en projet à Oloron.

CLAUDE LACOUR (maire) et PIERRE ZACHER

- La République des Pyrénées – 16/11/2020

SENDETS

Travaux de réfection de voirie

Des travaux de réfection de la rue Lapeyrade ont débuté et devraient normalement durer encore plus d'une semaine. Ces travaux comprennent le prolongement d'un trottoir du rond-point de la route de Morlaàs à l'entrée de la rue Lapeyrade, l'installation de chicanes et la réfection de la rue Lapeyrade ainsi que l'élargissement du virage de la nouvelle rue Laborde, menant toutes deux au centre du village. La circulation est donc perturbée durant le temps des travaux avec la mise en place de feux. © STÉPHANE CLÉMENT



- La République des Pyrénées – 17/11/2020

NAY

Réunion du conseil municipal mercredi

Le conseil municipal se réunira ce mercredi 18 novembre à 18h30, salle du conseil. Parmi les principaux points à l'ordre du jour : élection d'un nouvel adjoint au maire ; convention avec l'APGL pour une mission d'assistance technique et administrative (travaux de voirie, réseaux et aménagement) ; désignation du délégué à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes du Pays de Nay ; maintien de la compétence PLU à l'échelle communale ; convention de mise à disposition d'un bloc sanitaire place du 8 mai 1945 ; convention de financement entre la communauté de communes et la commune de Nay ; mise en place d'une signalétique d'information locale ; recensement général de la population 2021 ; nomination d'agents recenseurs ; création d'un emploi en contrat « parcours emploi compétences ».

- La République des Pyrénées – 23 Novembre 2020

NAY

Le conseil municipal a élu un nouvel adjoint au maire

Le dernier conseil municipal était particulier puisque, suite au décès de Bernard Mauger, un nouvel adjoint devait être élu.

Le maire, Bruno Bourdaa, a ouvert la séance du conseil municipal du 18 novembre en faisant observer une minute de silence à la mémoire de Bernard Mauger, décédé le mois dernier. Suite au décès de l'adjoint au maire, Michelle Bidart a intégré le conseil municipal et il a été procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Jean-Paul Metge a été ainsi élu 6^e adjoint à la majorité (18 voix pour, 5 votes blancs).

De nouveaux membres ont été désignés à l'unanimité pour les commissions municipales et autres instances : Jean-Paul Metge au conseil syndical de la Maison Bur et à la commission finances et administration générale, Michelle Bidart à la commission culture et à la régie des fêtes. Michelle Bidart étant déjà à la régie des fêtes en tant que membre issu de l'extérieur, elle libère une place que prend Pierre Barrasso.

Parmi les points abordés par les élus, la convention avec l'APGL (Agence publique de gestion locale). Le projet de revitalisation du centre-bourg arrive dans sa dernière phase. En 2021 sont prévus les travaux de voirie concernant l'allée Chanzy et la rue du



La contre-allée Chanzy doit être réaménagée pour faciliter le parking. © BERNARD SEMERIAN

Docteur-Talamon. Pour les mener à bien, le conseil décide à la majorité (l'opposition ne prenant pas part au vote) de faire appel à l'APGL pour une mission d'assistance technique et administrative évaluée à 29 810 €.

→ **Intercommunalité.** Le conseil décide de nommer le maire, Bruno Bourdaa, représentant de la commune de Nay au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du Pays de Nay. Le conseil l'autorise à signer deux conventions avec la communauté de communes : l'une de mise à disposition d'un bloc sanitaire place du

8-Mai-1945 (en bout de l'office de tourisme), l'autre de financement pour la mise en place d'une signalétique d'information locale. Pour cette dernière action, un fonds de concours est attribué à la communauté de communes à hauteur de 10 189,60 €. Ces décisions concernant la communauté de communes sont prises à l'unanimité.

→ **Divers.** Une motion de soutien à l'action de l'ADM64 (Association des maires) et des CCI Pau Béarn et Bayonne Pays Basque pour une réouverture des commerces de proximité et de centre-bourg est votée à l'unanimité.

🔍 ZOOM

Des postes pour le recensement

Le recensement général de la population doit avoir lieu début 2021. La commune est tenue de recruter une équipe d'agents recenseurs (cinq ou six) qui seront formés par l'Insee.

- Sud-Ouest Béarn et Soule – 24 Novembre 2020

NAY

Jean-Paul Metge élu 6^e adjoint

Le conseil municipal du 18 novembre a permis de pourvoir au siège du 6^e adjoint, en charge de l'administration générale, des finances, du cimetière et de la sécurité, laissé vacant par le décès de Bernard Mauger, le 17 octobre. Le conseiller Jean-Paul Metge, seul candidat, a été élu avec 18 voix sur 23 et cinq votes blancs. Informaticien à Safran HE, retraité depuis peu, il est membre du Lions Club et vice-président de l'Aide alimentaire de la Plaine de Nay. Michelle Bidart, élue sur la liste électorale, a rejoint le Conseil. Elle renforce la commission culture et s'attellera en particulier à l'établissement de jumelage(s).

Les conseillers ont voté à l'unanimité en faveur d'une convention avec la société mixte APGL (Agence publique de gestion locale) : pour un montant de 29 810 euros, l'APGL assurera la supervision technique et administrative des travaux de voirie planifiés sur les trois prochaines années. Seront rénovées en 2021 la rue Talamon et les allées de Chanzy, avec l'ajout de places de parking ; en 2022, le parvis de l'église et la rue Saint-Vincent ; et en 2023, les rues Henri-IV et du Général-Leclerc. Au sujet des aménagements déjà réalisés, Guy Chabroux, maire précé-



Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Bernard Mauger, adjoint décédé il y a un mois. PHOTO É.Z.

dent, a rappelé qu'il est encore temps de demander aux entreprises concernées le remplacement des arbres morts sur la place Marcadieu, ainsi que la réparation des trottoirs de la place de la République où des fissures sont apparues, selon les termes de leur contrat.

Signalétique d'information

Par ailleurs, une cabine WC autonettoyante monobloc sera installée près de l'office de tourisme. Elle est mise à disposition par la Communauté de communes (CCPN) et son entretien revient à la municipalité.

Une signalétique d'information communautaire a été élaborée à l'initiative de la CCPN, pour un total de 451 000 euros. Trois panneaux « totem », avec le plan du centre-ville et la liste des services et des commerces, seront implantés à l'entrée du bourg. La municipalité apporte une contribution de 10 189 euros à la CCPN.

En vue des opérations de recensement prévues début 2021 sur un mois, deux personnes devront être embauchées afin de compléter l'équipe des enquêteurs. **Élisabeth Zouloumian**

- La République des Pyrénées – 10/12/2020

IDRON

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira en mairie, vendredi 11 décembre à 19 h 30. Parmi les questions à l'ordre du jour figurent notamment l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal, la signature de conventions pour l'intervention de l'agence publique de gestion, l'ouverture dominicale des commerces, des travaux de rénovation d'éclairage public et enfouissement de réseaux réalisés avec le syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques.

- La République des Pyrénées – 16/12/2020

IDRON

Les travaux vont se poursuivre sur la commune

Les chantiers Belsunce, rue du Bourg, route de l'Oussère et impasse des Arroutourous bientôt terminés.



Christian Ithurriague, adjoint au maire, assure le suivi des travaux de la rue du Bourg qui aura une zone piétonne partagée. © M. CRÉPOTIÈRE

Vendredi dernier, les élus idronnais ont tenu leur dernier conseil municipal de l'année. À une seule exception, toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité. Voici les principales décisions :

→ **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.** Il a notamment été rappelé à l'assemblée qu'une réunion préparatoire est organisée avec la représentation de toutes les sensibilités de façon à apporter les clarifications et les corrections pour assurer le bon déroulement du conseil municipal.

→ **Approbation du plan communal de sauvegarde.** Le maire André Nahon et la première adjointe Catherine Pinaud ont été désignés comme représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation

des charges transférées (CLECT).

→ **Convention voirie.** La municipalité signera une convention pour l'intervention de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour la réalisation d'illustrations d'aménagements réalisables sur les secteurs étudiés dans le cadre du programme « voirie 2021 ». Les premiers services permettront de finaliser les travaux de l'avenue

Pierre-de-Belsunce (partie Nord), la rue du Bourg, la route de l'Oussère et l'impasse des Arroutourous.

→ **Travaux voirie.** Plusieurs programmes d'enfouissement de réseaux, de rénovation d'éclairage public et de génie civil/communications électroniques seront réalisés rue du Lannot et chemin Cam Marty en collaboration avec le syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (Sdepa).

→ **Eclairage.** Le Sdepa sera également chargé d'un programme d'éclairage neuf, chemin de Lacabanne et du remplacement de ballons fluorescents sur le réseau d'éclairage idronnais.

→ **Subvention.** Attribution d'une subvention de 2 000 € au centre communal d'action sociale qui mettra en place une permanence d'assistante sociale.

ZOOM

Ouverture dominicale des commerces

Les dates d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021 seront identiques à celles établies par la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (vote à l'unanimité moins deux abstentions) :

- Pour tous les codes d'activités en dehors du secteur de l'ameublement et de l'automobile : 24 janvier, 7 mars, 4 avril, 30 mai, 27 juin, 29 août, 5 septembre, 28 novembre, puis 5, 12, 19 et 26 décembre.

- Pour les commerces de détail du secteur de l'automobile : 24 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

Le projet de city stade toujours à l'étude

Le conseil municipal fait appel au Département pour réaliser plusieurs de ses projets.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire Marc Dufau, a délibéré sur plusieurs sujets lors de sa dernière séance et notamment approuvé le Plan local d'urbanisme.

Une modification de délibération étant nécessaire pour choisir un seul délégué, au lieu des deux précédemment désignés pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCPN, le conseil nomme Marc Duffau comme représentant de la commune.

→ **Signalétique.** Une demande d'ajout de panneaux et de supports par la commune de Boeil-Bezing vient augmenter le tarif initial de la convention signée avec la Communauté de communes du Pays de Nay. Le conseil décide de l'attribution d'un nouveau fonds de concours de 3 445,03 € et de la signature de la nouvelle convention.

→ **Réfection de voirie.** Le conseil municipal sollicite l'aide du Département pour financer une partie des travaux de réfection de voirie depuis la limite de Bordes jusqu'à la rue de la gare et du chemin latéral depuis le chemin d'Angais jusqu'à la rue du Bois. Le montant total des travaux s'élève à 27 786,96 € HT.

→ **Adhésion à l'Agence publique gestion locale.** Au 1^{er} janvier prochain, la commune adhèrera au service intercommunal voi-



Des panneaux signalétiques seront ajoutés sur la commune. © JEAN-CHARLES ROUSSEL

rie, réseaux aménagement de l'Agence publique gestion locale, pour bénéficier d'une assistance sur les projets de la commune, la sécurisation des départementales, l'aménagement du centre bourg, l'étude diagnostic des passages à niveaux. Pour cela,

ZOOM

Questions diverses

→ **Illumination de Noël.** Compte tenu de la situation de crise actuelle, de la fermeture de lieux de festivités, de l'absence de la circulation la nuit et de l'obligation de réduire les dépenses pour assurer, entre autres, les priorités et urgences sanitaires, il est proposé de réduire les illuminations des fêtes de fin d'année. Exceptionnellement cette année elles seront uniquement concentrées au centre du village.

→ **Commerce.** Les entreprises et les commerces de Boeil-Bezing qui ont la possibilité de rester ouverts ou de modifier leurs activités pour s'adapter à la situation actuelle, offrent leurs services à la population. Le conseil encourage la population à faire appel à eux et à apporter leur soutien dans cette période difficile en les faisant travailler.

→ **Travaux.** En prolongement à la réfection de l'impasse Capsus et du lotissement du Balaïtous, réalisé par la mairie de Bordes, la mairie de Boeil-Bezing a assuré le revêtement de la voirie du lotissement du Balaïtous sur sa commune.

les élus ont adopté les statuts de l'APGL. À noter que toutes ces délibérations ont été prises à l'unanimité.

→ **Règlement d'un contentieux.** Le maire a rappelé aux élus le contentieux qui oppose la commune à un administré concer-

nant le permis d'aménager délivré le 21 septembre 2018 et son modificatif délivré le 22 octobre 2019 à la SCI Amasse, en vue d'implanter un lotissement de 10 lots sur un terrain sis rue des Coteaux et rue des Magnolias. Le requérant s'est désisté de ses conclusions à fin d'annulation des permis mais a demandé au tribunal de mettre à la charge de la commune et de la SCI Amasse la somme de 2 500 € au titre des frais irrépétibles (article L.761-1 du code de justice administrative). Le tribunal a fait partiellement droit à cette demande en condamnant la commune au versement de la somme de 800 €. Le conseil, après avoir entendu les explications complémentaires du maire, autorise à engager cette somme avec 13 voix pour et une abstention.

→ **Projet de city stade.** Marc Dufau a expliqué que pour financer le projet d'implantation d'un city stade, une aide du Département était indispensable. À ce jour le projet, encore en cours d'étude et de réflexion, est estimé à 31 500 € HT, uniquement pour la structure. Ne sont pas compris dans cette prévision, le coût des aménagements paysagers et de voirie nécessaires pour améliorer la sécurité, faciliter la circulation, et permettre l'accueil des usagers. Le conseil, par 7 voix pour et 6 voix contre, a donné un avis favorable à la demande de subvention, sollicite l'aide du Département et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Des travaux sont en cours au quartier Courbès



Elus, représentants des entreprises Hastoy et Cégélec, le cabinet CETRA et l'APGL sont à pied d'œuvre pour le bon déroulement du chantier. © BRUNO LACROIX

Les réseaux secs vont être refaits, le réseau d'eau potable est en cours de réfection et une réserve incendie va être mise en place.

L'année 2020 avait pourtant bien débuté mais la crise sanitaire liée au Covid-19 a pris les devants de la scène et a imposé son agenda au fil des confinements et des diverses mesures prises par le gouvernement. La vie communale, les projets et réalisations n'ont pas été gelés pour autant.

Ainsi, le lourd chantier (près de 400 k€) d'enfouissement

des réseaux secs (électricité, télécoms et éclairage public) dans le quartier Courbès ainsi que la réfection du réseau d'eau potable et la mise en place d'une réserve incendie dans le même quartier ont été lancés simultanément le 16 novembre.

La maîtrise d'ouvrage pour les enfouissements de réseaux

LES ENTREPRISES RENDRONT LA CIRCULATION AUX RIVERAINS LE 23 DÉCEMBRE AU SOIR, POUR REPRENDRE LES TRAVAUX LE 4 JANVIER.

secs sont a été confiée au Syndicat d'énergie du 64 (SDEPA) ; les travaux sont conduits par le cabinet CETRA et réalisés par la société Cégélec.

La municipalité est maître d'ouvrage pour la réfection du réseau d'eau potable et la mise en place de la réserve incendie : ces travaux sont conduits par l'Agence publique de gestion locale (APGL) et réalisés par la société Hastoy.

Les entreprises rendront la circulation aux riverains le 23 décembre au soir, pour reprendre les travaux le 4 janvier.